

Plan Climat

Air

1.1

DIAGNOSTIC : VOLET TERRITORIAL

Energie

Territorial

2020→2025

Plan Climat Air Energie Territorial

Sommaire

Le cadre de vie des ménages	5
Un grand paysage d'exception au cœur des Alpes, un territoire entre trois massifs montagneux	5
Une structure paysagère étroitement liée à la géographie.....	6
Une qualité incontestable menacée par l'avancée de la forêt et la pression foncière	6
Agriculture urbaine et périurbaine : une spécificité identitaire menacée par l'urbanisation	7
Occupation du sol	7
1. Evolution de l'enveloppe urbaine	7
2. La consommation d'espaces par secteur entre 2005 et 2018	8
3. Les espaces et productions agricoles	9
4. Parcs d'activités et zones commerciales.....	9
Organisation territoriale	10
1. Histoire de l'intercommunalité	10
2. Une agglomération structurée autour de 6 infra-territoires.....	11
3. Organisation urbaine et typologies bâties	14
4. Des liens urbain / nature, support d'usages multifonctionnels.....	15
5. Les zones d'activités	16
6. Collecte et traitement des déchets	16
L'organisation fonctionnelle du territoire	18
Profil social des ménages.....	18
1. Un desserrement résidentiel de l'agglomération sur la 2 ^e couronne	18
2. Les communes urbaines en perte de vitesse	18
3. Une ville-centre fortement peuplée	19
La mobilité intra et infra territoriale	19
1. Les déplacements domicile-travail	20
2. Transport ferroviaire	20
3. Les Transports Urbains.....	21
4. Les transports interurbains et régionaux	22
5. Les aménagements cyclables	22
Une économie dynamique	23
1. Emplois et activités	23
2. Indice de concentration de l'emploi	24
3. Part des emplois présents et productifs en 2013.....	24
4. Répartition de l'emploi par typologie en 2013	25
5. L'évolution des établissements	26
6. Création de Chambéry Grand Lac économie (CGLE).....	27

La politique énergie-climat de Grand Chambéry	28
Historique.....	28
Cohérence des politiques énergétiques	28
1. Niveau national	28
2. Niveau régional	31
3. Niveau territorial	31
Rappel de la stratégie énergétique du territoire de 2010	33
1. Stratégie sur les 3 grands usages de l'énergie	33
2. Stratégie sur les énergies renouvelables	34
3. Le profil énergétique du territoire de Chambéry métropole (24 communes)	34
La construction du Plan Climat Air Energie Territorial en 2018	36
Organisation et pilotage du projet.....	36
1. Organisation de la gouvernance	36
2. Déroulement du projet.....	37
3. Composition du comité de pilotage	37
4. Le PCAET, un projet de développement territorial	38
5. Se connaître pour mieux anticiper les effets du changement climatique.....	39
Les acteurs du Plan Climat Air Energie Territorial	40
1. La carte des acteurs.....	40
2. Grand Chambéry l'agglomération	41
3. Les communes.....	41
4. Les partenaires institutionnels.....	43
5. Les partenaires du PCAET.....	43

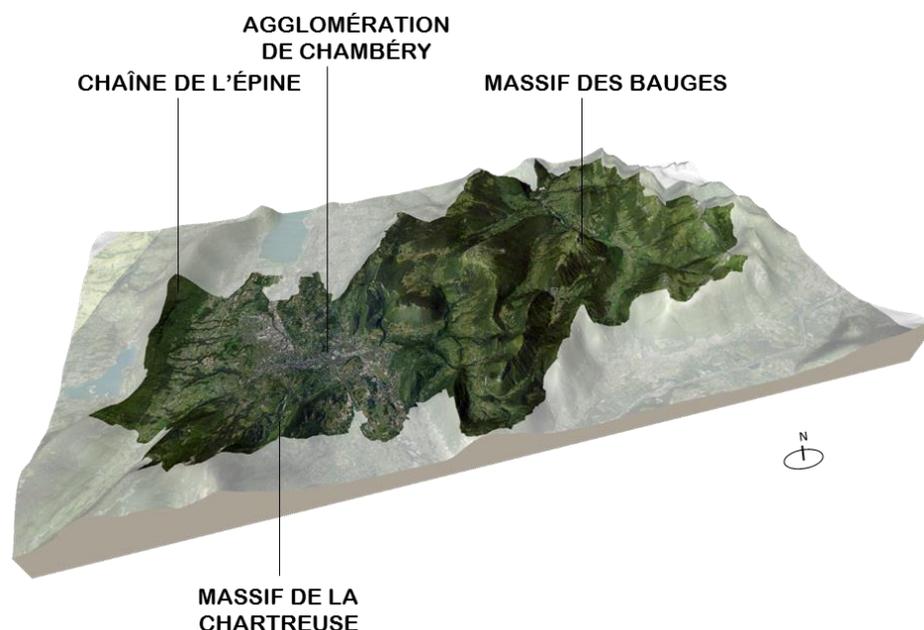
Le cadre de vie des ménages

UN GRAND PAYSAGE D'EXCEPTION AU CŒUR DES ALPES, UN TERRITOIRE ENTRE TROIS MASSIFS MONTAGNEUX

Grand Chambéry se situe au cœur du sillon alpin, entourée par des massifs préalpins. Au loin se dessinent les Grandes Alpes avec le massif de Belledonne, de la Maurienne et du Beaufortin. Les montagnes constituent le fond de scène de l'agglomération, subliment les paysages et les ambiances. Elles forment à la fois l'image identitaire et les limites géophysiques à l'expansion de l'agglomération chambérienne.

La valeur paysagère que confèrent les montagnes est un élément d'attractivité fort du territoire de par la qualité du cadre de vie offerte : grande proximité des loisirs de nature, de l'agriculture locale...

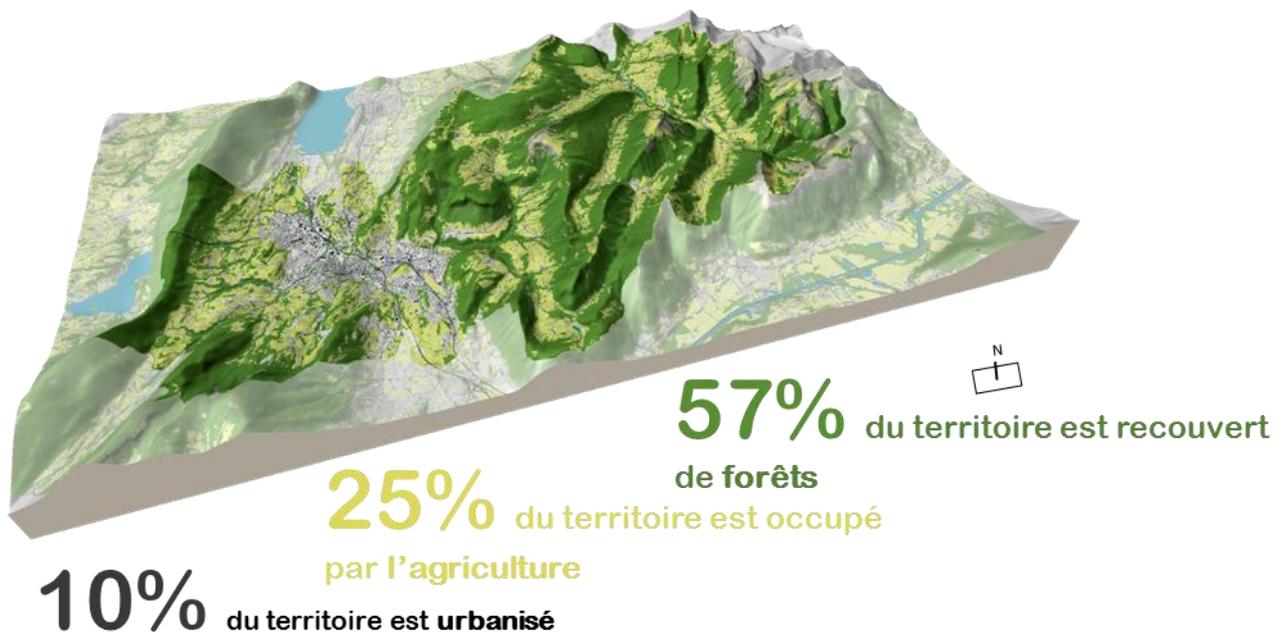
Le territoire se compose de 4 grandes typologies géographiques : à l'Est le massif des Bauges, au Sud-Ouest celui de la Chartreuse, tous deux concernés par des Parcs naturels régionaux, à l'Ouest le massif de l'Épine et du Mont du Chat, et dans la vallée, la cluse de Chambéry, trait d'union entre les massifs.



Cette organisation géographique en cuvette a conditionné et conditionne encore les installations humaines. La position au cœur du sillon alpin et aux portes des Grandes Alpes en fait un territoire de passage important. Chambéry est une ville stratégique historique à la rencontre de 2 axes majeurs : un axe Est-Ouest menant vers l'Italie et les stations alpines, et un axe Nord-Sud reliant les principales agglomérations de l'Ouest du sillon alpin (Genève, Annecy, Chambéry – Aix-les-Bains, Grenoble, Valence).

Cette situation génère une concentration d'infrastructures dans le cœur d'agglomération pour tirer profit des rares terrains plats. La cluse de Chambéry se voit ainsi traversée par de nombreux axes majeurs à l'échelle européenne (autoroute, voie rapide, réseaux ferrés...) constituant de réelles coupures urbaines physiques impactant l'organisation du territoire. Ces espaces de transit, accompagnés généralement par des zones d'activités et commerciales, ont un fort impact sur la perception du paysage de l'agglomération.

UNE STRUCTURE PAYSAGERE ETROITEMENT LIEE A LA GEOGRAPHIE



La forêt occupe plus de la moitié des surfaces du territoire. C'est le paysage dominant, toujours perceptible même depuis les centres urbains compte tenu du relief. Les étagements de végétation compris en 250 et 2 000 m d'altitude sont caractéristiques de la flore des Alpes, et offrent à la vue une mosaïque de milieux dont le dégradé de couleur qualifie les paysages au fil des saisons.

L'agriculture représente $\frac{1}{4}$ des surfaces du territoire. L'activité agricole est un véritable acteur économique, mais elle participe également à l'aménité des paysages et contribue à la qualité du cadre de vie : présence d'animaux dans les pâtures rappelant le caractère vivant de ces espaces, maintien des paysages ouverts permettant à la vue de s'étendre et de profiter de points de vue sur les espaces emblématiques, espaces de respiration dans leur cœur urbain...

Les 8% du territoire restants non urbanisés sont constitués d'espaces naturels : zones humides, pelouses sèches et zones de montagne.

En sus de la géographie, le climat participe à la différenciation des paysages : la végétation et les milieux seront différents suivant l'altitude, l'exposition, les vents, les précipitations. L'homme n'occupera pas non plus l'espace de la même manière. Les versants les plus hauts, les plus pentus, difficilement accessibles seront occupés par les boisements, alors que les vallées, vallons, replats offriront des lieux propices à l'agriculture et l'installation humaine.

UNE QUALITE INCONTESTABLE MENACEE PAR L'AVANCEE DE LA FORET ET LA PRESSION FONCIERE

La majeure partie des espaces agricoles du territoire est en montagne. L'agriculture permet d'y maintenir un paysage ouvert et de dégager des vues.

On observe une dynamique de fermeture des espaces les plus pentus par l'avancée de la forêt ou l'enfrichement. Ces espaces difficilement mécanisables sont les plus compliquées à entretenir et donc souvent délaissés. Ils présentent pourtant des intérêts écologiques (pelouses sèches...) ou paysagers (vue, lisibilité du paysage...). En ce sens une réflexion est à mener sur leur pérennité.

Les espaces de pentes peuvent être maintenus indirectement à condition que des terrains mécanisables, généralement les plus plats, soient conservés pour l'agriculture. Toutefois, ce sont également les plus convoités pour l'urbanisation, qui participe également au phénomène de fermeture du paysage.

AGRICULTURE URBAINE ET PERIURBAINE : UNE SPECIFICITE IDENTITAIRE MENACEE PAR L'URBANISATION

Dans le cœur urbain et sa proche périphérie s'entremêlent espace bâti et parcelles agricoles. Une image identitaire du territoire qui constitue l'un des principaux moteurs d'attractivité de ces territoires urbains et périurbains.

Cette proximité urbain / agricole est une véritable force et un élément de distinction. Elle concourt à la naturalité de la ville tout comme à l'acceptabilité de sa densité, parfois forte. Ces caractéristiques typiques permettent de qualifier le territoire de métropole rurale.

Toutefois, ce contexte induit également des conflits de regards et d'usages entre nouveaux habitants et agriculteurs : les pratiques agricoles sont parfois perçues comme une nuisance par les néo-ruraux et les accès aux parcelles peuvent être rendus difficiles par l'urbanisation. Ces difficultés peuvent menacer la pérennité des activités agricoles et donc des paysages.

Parcelles agricoles sur les hauteurs de La Ravoire en balcon sur l'agglomération



La pression urbaine tend également à banaliser ces paysages, à la fois au niveau architectural, mais aussi par le comblement des « dents creuses » qui font la richesse du paysage. Un équilibre entre densification des espaces urbanisés et maintien des activités agricoles doit donc être trouvé.

OCCUPATION DU SOL

1. Evolution de l'enveloppe urbaine

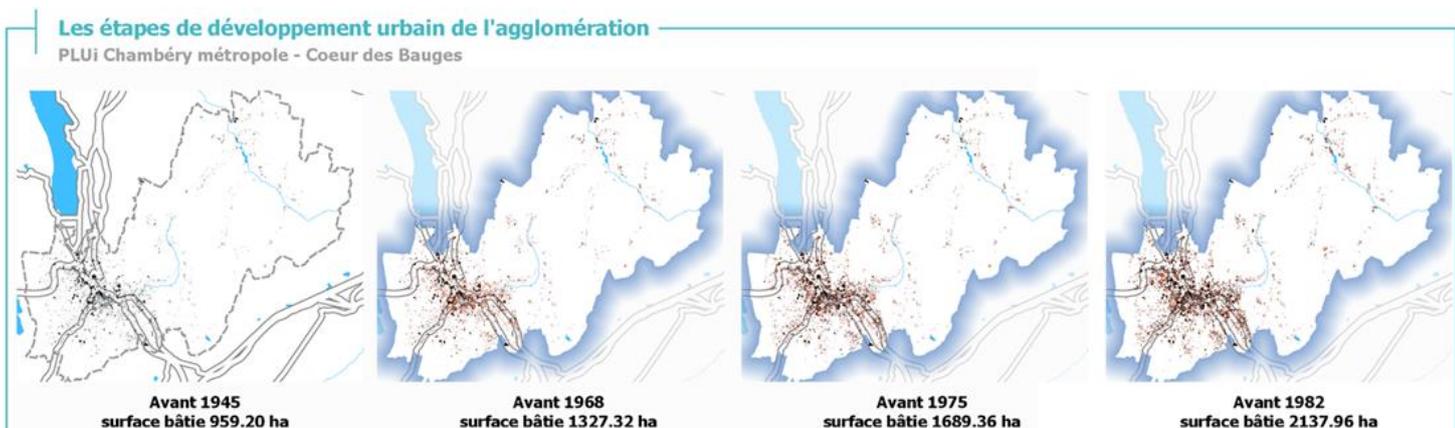
Entre 2005 et 2018, l'enveloppe urbaine du territoire a progressé de 258 ha, soit :

- Un rythme d'artificialisation moyen de l'ordre de 19,8 ha par an sur la période 2005-2018 ;
- Une augmentation d'environ 4,4% de l'enveloppe urbaine à l'échelle de l'agglomération entre 2005 et 2018 ;

+ 5 200 m² urbanisés pour l'habitat, les équipements et infrastructures, les activités économiques et commerciales en moyenne par an et par commune pour la période 2005-2018.

A l'échelle de Grand Chambéry, l'enveloppe urbaine représente 11,5% de la surface de l'agglomération en 2018, contre 11% en 2005, soit un accroissement de 0,5 point, contre 0,15 point entre 2006 et 2012 à l'échelle régionale et nationale.

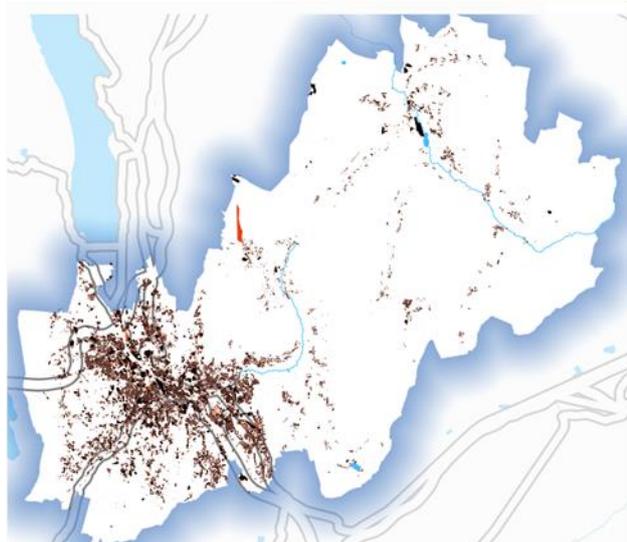
Evolution de la surface bâtie du territoire



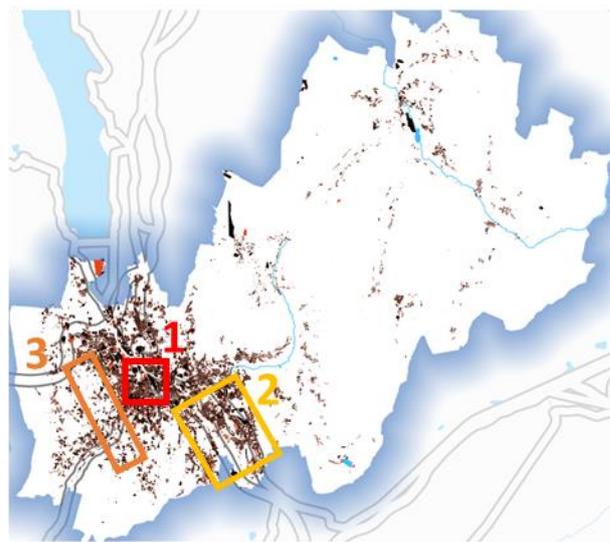
	1982-1990	1990-1999	2000-2006	2006-2015
Evolution de la surface bâtie (ha)	335,64	380,99	372,26	288,51
Evolution moyenne par an	37,29	38,10	53,18	28,85
Evolution moyenne par an et par commune	0,98	1,00	1,40	0,76
Rythme annuel moyen	0,49%	0,44%	0,76%	0,40%

Evolution de l'enveloppe urbaine du territoire

	Enveloppe urbaine 2005 (en ha)	Enveloppe urbaine 2018 (en ha)	Evolution enveloppe urbaine 2005-2018 (en ha)	Moyenne / commune/an (ha)	Taux d'évolution enveloppe urbaine
Chambéry métropole - Cœur des Bauges	5835ha	6 093ha	+258ha	0,52	4,4%



Avant 2006
surface bâtie 3226.85 ha



2015
surface bâtie 3515.36 ha

2. La consommation d'espaces par secteur entre 2005 et 2018

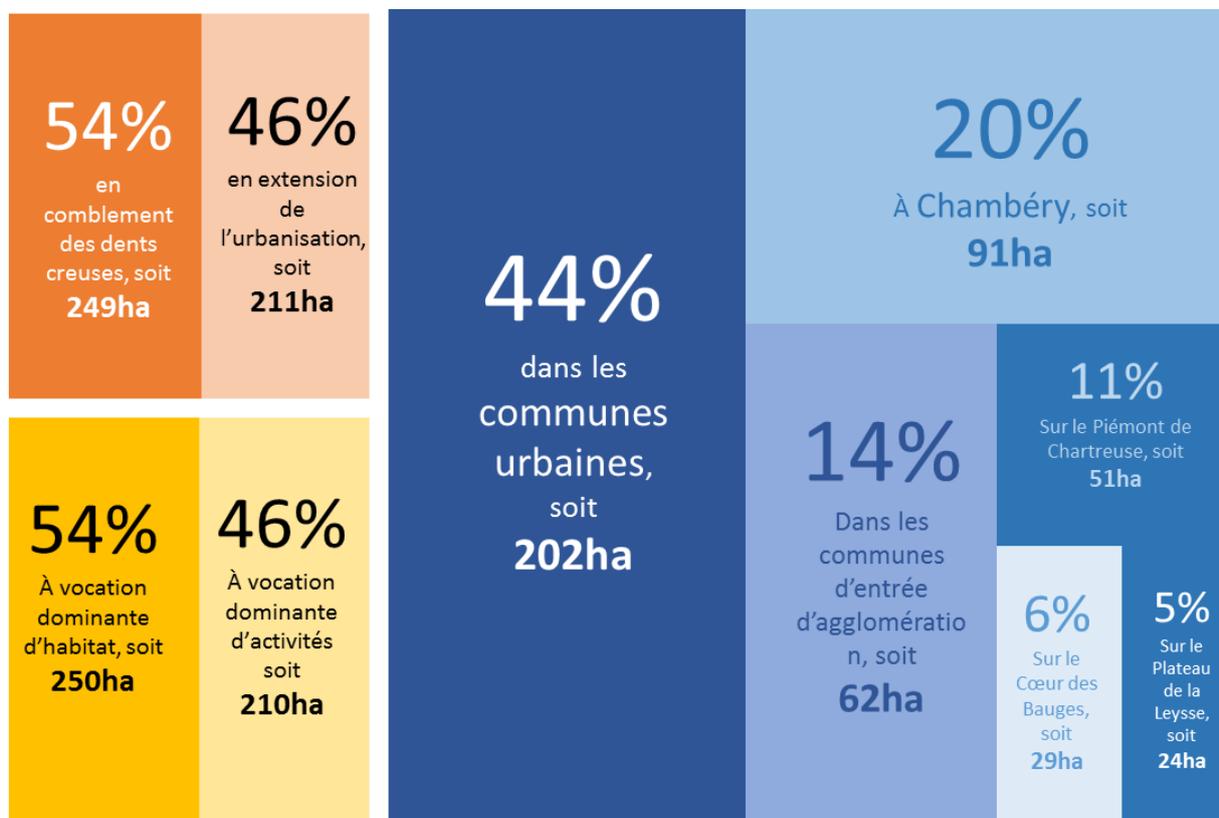
Entre 2005 et 2018, 459 ha ont été consommés pour le développement de l'urbanisation, dont :

- 46% en extension de l'urbanisation, soit 211 ha ;
- 54% en comblement des dents creuses, soit 249 ha.

Sur les 459 ha consommés entre 2005 et 2018 :

- 54% ont été urbanisés à vocation dominante d'habitat et d'équipements, soit 250 ha ;
- 46% à vocation dominante d'activités économiques et commerciales, soit 210 ha.

La dynamique de développement en renouvellement urbain a été particulièrement importante en matière de développement économique, avec près de 59% consommés en dents creuses au sein de l'enveloppe urbaine de 2005 (soit 123 ha), contre 87 ha en urbanisation nouvelle en 13 ans.



A l'échelle de Grand Chambéry, la dynamique de développement résidentiel a été globalement équilibrée depuis 2005, avec un peu moins de 50% des espaces consommés en extension de l'urbanisation (124 ha) et un peu plus de 50% au sein de l'enveloppe (soit 125 ha). Ce constat témoigne donc d'un rééquilibrage progressif du développement en dents creuses, malgré des logiques contrastées entre les différents secteurs du territoire (71% des espaces consommés pour l'habitat au sein de l'enveloppe urbaine à Chambéry, contre 66% en extension de l'urbanisation sur les piémonts de Chartreuse depuis 2005).

3. Les espaces et productions agricoles

Le territoire de Grand Chambéry présente une grande diversité d'espaces et de productions agricoles. L'ensemble des productions agricoles savoyardes sont représentées localement, avec une orientation dominante sur les activités d'élevage :

- Les productions animales et notamment la viande bovine et la filière lait représentent 86% des surfaces agricoles du territoire, principalement localisées dans les vallées et alpages du massif des Bauges ;
- La céréaliculture et les activités agricoles spécialisées de type maraichage, arboriculture et viticulture occupent près de 15% de la surface agricole du territoire et constituent de puissants marqueurs de l'identité agricole de l'agglomération, notamment sur les piémonts de Chartreuse et à proximité immédiate du cœur urbain dense.

Cette mosaïque de milieux et d'espaces agricoles contribue aujourd'hui à la gestion des paysages de piémont et de vallée, à la qualité du cadre de vie de l'ensemble de l'agglomération et se caractérise par des interactions fortes avec un cœur d'agglomération densément peuplé et fortement urbanisé.

4. Parcs d'activités et zones commerciales

L'armature économique de l'agglomération est aujourd'hui structurée autour de plusieurs espaces d'activités économiques, majoritairement implantés du Nord au Sud de la cluse de Chambéry et qui

représentent aujourd'hui une surface totale cumulée de 830 ha, soit plus de 15% des espaces urbanisés du territoire. Le territoire de Grand Chambéry accueille aujourd'hui :

- Des parcs d'activités économiques (PAE) structurants, à l'image du PAE de Bissy-Erier (245 ha), du PAE des Landiers (153 ha), le PAE de Barby / Challes-les-Eaux / La Ravoire (116 ha), qui se caractérisent par une importante mixité des fonctions économiques (industrie, logistique, artisanat, tertiaire) et commerciales et d'importantes surfaces non bâties potentiellement mutables ;
- Des espaces d'activités économiques locaux, situés en seconde couronne d'agglomération et caractérisés par une vocation industrielle ou artisanale dominante, à l'instar de la pépinière de Côte-Rousse et des zones d'activités économiques des Châtaigniers (5,5 ha), de Vimines, de Lescheraines et de La Compôte.

ORGANISATION TERRITORIALE

1. Histoire de l'intercommunalité

1957-1978 : la naissance de l'intercommunalité

En 1957, 12 communes (Barberaz, Barby, Bassens, Bissy, Challes-les-Eaux, Chambéry, Chambéry-le-Vieux, Cognin, Jacob-Bellecombette, La Motte-Servolex, La Ravoire, Saint-Alban-Leysse) se regroupent et créent le Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Urbanisme de la Région de Chambéry (SIAURC) pour traiter les problèmes d'assainissement, de traitement des déchets et de pollution du lac du Bourget auxquels ils font face dans l'agglomération chambérienne.

1978-2000 : élargissement du périmètre et des compétences

En 1978, le SIAURC est dissout et le Syndicat Intercommunal de l'Agglomération Chambérienne (SIAC) le remplace.

Ses compétences se multiplient, notamment avec les transports en commun, le stationnement des gens du voyage et la construction et l'exploitation d'ouvrages d'alimentation en eau. Durant les années 80 et au début des années 90, le SIAC acquiert de nouvelles compétences avec la gestion des équipements sportifs d'agglomération (piscine et patinoire de Buisson- Rond).

Le 1^{er} janvier 1995, le District Urbain de la Cluse de Chambéry (DUCC) se substitue au SIAC ; il regroupe 15 communes : Barberaz, Barby, Bassens, Challes-les-Eaux, Chambéry, Cognin, Jacob-Bellecombette, La Motte-Servolex, La Ravoire, Saint-Alban-Leysse, Saint-Baldoph, Saint-Jeoire-Prieuré, Sonnaz, Vimines, Verel-Pragondran.

Au fil des années, le DUCC étend ses compétences notamment à la distribution de l'eau, au développement économique et à la politique de la ville.

2000 : création de la communauté d'agglomération Chambéry métropole

La réforme de la coopération intercommunale née de la loi du 12 juillet 1999 et une volonté politique des élus transforment le DUCC en communauté d'agglomération par arrêté préfectoral du 28 décembre 1999. Elle prendra sa nouvelle dénomination, Chambéry métropole, le 4 février 2000. En 2002, Saint-Jean-d'Arvey rejoint la communauté d'agglomération et porte à 16 le nombre de communes adhérentes.

Le 1^{er} janvier 2006, 8 communes rejoignent Chambéry métropole : Curienne, La Thuile, Thoiry, Puygros, Saint-Sulpice, Saint-Cassin, Montagnole et Les Déserts, portant à 24 le nombre de communes membres. En accueillant ces nouvelles communes, le territoire de Chambéry métropole passe de 13 967 à 26 307 hectares et sa population augmente de près de 4%.

2017 : Grand Chambéry

Depuis le 1^{er} janvier 2017, Chambéry métropole et la communauté de communes Cœur des Bauges, ont fusionné pour former une seule et même communauté d'agglomération initialement sous le nom de Chambéry métropole – Cœur des Bauges, puis sous l'identité administrative définitive de Grand Chambéry.

Elle regroupe maintenant 38 communes pour une superficie de 529 km² et 136 805 habitants.



2. Une agglomération structurée autour de 6 infra-territoires

Le découpage du territoire de Grand Chambéry proposé dans le PLUi HD et repris dans le PCAET, est défini à partir d'une triple analyse :

- Géographique, au regard de la situation et du positionnement de chacune des 38 communes au sein de l'agglomération : communes de la cluse chambérienne, communes de montagne, communes situées aux portes de l'agglomération, etc. ;
- Urbaine, à partir des caractéristiques observées sur chaque commune en matière d'urbanisation, de densités et de formes d'habitat ;
- Fonctionnelle, en fonction du poids de population et des caractéristiques démographiques des communes mais également au regard de leur niveau d'équipement en matière d'accès aux services et aux transports collectifs.

Le découpage de l'agglomération en 6 infra-territoires permet donc de regrouper plusieurs communes partageant des similitudes en matière de démographie et d'habitat, de mobilité, d'urbanisation et d'inscription au sein du paysage de l'agglomération. Il permet de prendre en compte et de mettre en évidence les spécificités des communes au sein de l'agglomération.

Chambéry

1 commune

- Des évolutions sociales et une problématique d'attractivité : vieillissement démographique, recul du solde migratoire notamment pour les jeunes / actifs, profil socio-économique fragile, etc. ;
- Un parc de logements globalement peu adapté et vieillissant à Chambéry (problématiques sur le parc ancien / les logements vacants / copropriétés fragiles) et une baisse de la construction de logements observée depuis plusieurs années...
- Une dynamique de renouvellement urbain engagée via plusieurs projets urbains structurants (Vétrotex, Cassine, Portes de Mérande notamment) ;
- Un centre-ville de Chambéry encore très routier et circulé mais une dynamique engagée en matière de gestion des flux et en faveur des aménagements modes doux, en lien avec la trame bleue de l'agglomération (réinvestissement des berges de la Leysse notamment).

Communes urbaines

9 communes

La Motte-Servolex,
Cognin, Jacob-Bellecombette,
Barberaz, Bassens,
Saint-Alban-Leysse,
Barby, La Ravoire,
Challes-les-Eaux.

- Des communes situées en première couronne d'agglomération au cœur de la cluse chambérienne, aujourd'hui caractérisées par une tension importante sur les marchés fonciers et immobiliers qui limite les capacités d'accès au logement de certains ménages ;
- Une consommation d'espaces agricoles et naturels qui reste conséquente, notamment en première et seconde couronnes d'agglomération et une forte séparation des fonctions urbaines à l'origine de problématiques de déplacements ;
- Une dynamique de restructuration des centres-villes qui s'affirme sur certaines communes (Challes-les-Eaux, Barberaz, La Ravoire notamment) et une densification des secteurs d'habitat pavillonnaire en cours ;
- Des déplacements d'Est en Ouest qui sont aujourd'hui contraints par un réseau routier local qui supporte des charges de trafic croissantes et des difficultés d'accès à la VRU ;
- Une couverture satisfaisante en transports collectifs, couplée à la présence de parkings relais aux portes de l'agglomération.

Communes d'entrée d'agglomération

4 communes

Sonnaz
Saint-Jean-d'Arvey
Saint-Jeoire-Prieuré
Saint-Baldoph

- Des communes à l'identité périurbaine et rurale situées en entrée d'agglomération dont le fonctionnement est en partie lié aux territoires voisins (Sonnaz / Grand Lac ; Saint-Jeoire-Prieuré et Saint-Baldoph / Cœur de Savoie ; particularité de Saint-Jean-d'Arvey, située géographiquement sur le plateau de la Leysse mais dont le positionnement et le niveau d'équipement lui confère un rôle de porte d'entrée vers le cœur d'agglomération depuis le massif des Bauges et réciproquement) ;
- Des communes particulièrement attractives pour les nouvelles populations ;
- Un rythme de production de logements soutenu depuis plusieurs années, caractérisé par un équilibre entre habitat individuel et collectif ;
- Une consommation d'espaces particulièrement importante liée à un développement principalement réalisé en extension urbaine ;
- Des déplacements aujourd'hui largement dominés par l'usage de la voiture individuelle.

Piémonts de Chartreuse

4 communes

Vimines
Montagnole
Saint-Cassin
Saint-Sulpice

- Une implantation sur les versants du massif de la Chartreuse et une situation géographique en balcon sur le cœur d'agglomération qui implique un fort usage de la voiture individuelle ;
- Des communes particulièrement attractives pour les nouvelles populations (communes de report de la cluse chambérienne) et une dynamique de résidentialisation à l'œuvre sur un infra-territoire à l'identité agricole forte ;
- Un modèle d'urbanisation diffus, caractérisé par une multitude de villages, hameaux et de constructions isolées ;
- Une consommation d'espaces importante pour le développement résidentiel liée à une urbanisation majoritairement réalisée en extension urbaine depuis 10 ans ;
- Des centres-bourgs et cœurs de villages qui ne permettent pas toujours de répondre au besoin de proximité des ménages ;
- D'importants flux domicile-travail mais des mobilités alternatives à la voiture individuelles encore peu développées.

Plateau de la Leysse

6 communes

Vérel-Pragondran
Curienne
La Thuile
Puygros
Les Déserts
Thoiry

- En dehors de St-Jean-d'Arvey, un développement relativement limité depuis 10 ans et une attractivité moindre par rapport aux piémonts de Chartreuse, mais une identité agricole forte ;
- Une population relativement jeune et au profil familial sur le Plateau de Leysse, mais une attractivité moindre et une majorité de grands logements présentant des signes de sous-occupation ;
- Le développement de l'immobilier touristique à la Féclaz ;
- Des centres-bourgs et cœurs de villages qui ne permettent pas toujours de répondre au besoin de proximité des ménages ;
- Un modèle d'urbanisation groupé, caractérisé par des limites à l'urbanisation facilement identifiables et des structures villageoises traditionnelles.

Cœur des Bauges

14 communes

La Motte-en-Bauges
Arith
Bellecombe-en-Bauges
Lescheraines
Le Châtelard
Le Noyer
Saint-François-de-Salles
La Compote
Ecole
Jarsy
Doucy-en-Bauges
Sainte-Reine
Aillon-le-Jeune
Aillon-le-Vieux

- Un bassin de vie rural et de montagne structuré autour des Bauges Devant, des Bauges Derrière et des Vallées de Saint-François / Le Noyer et des Aillons ;
- Un modèle d'urbanisation groupé, caractérisé par des limites à l'urbanisation facilement identifiables et des structures villageoises traditionnelles ;
- Une dynamique de rénovation importante et de nombreux marqueurs du patrimoine bâti traditionnel dans les bourgs, villages et hameaux baujus ;
- Une attractivité en recul depuis plusieurs années, qui peut notamment s'expliquer par les distances / couts de déplacements et un parc de logements ancien et peu diversifié ;
- Deux pôles de vie principaux (Le Châtelard, Lescheraines), un tissu économique de proximité importants (artisanat, autoentreprises, etc.) dans la dynamique du territoire et une activité agricole très développée.

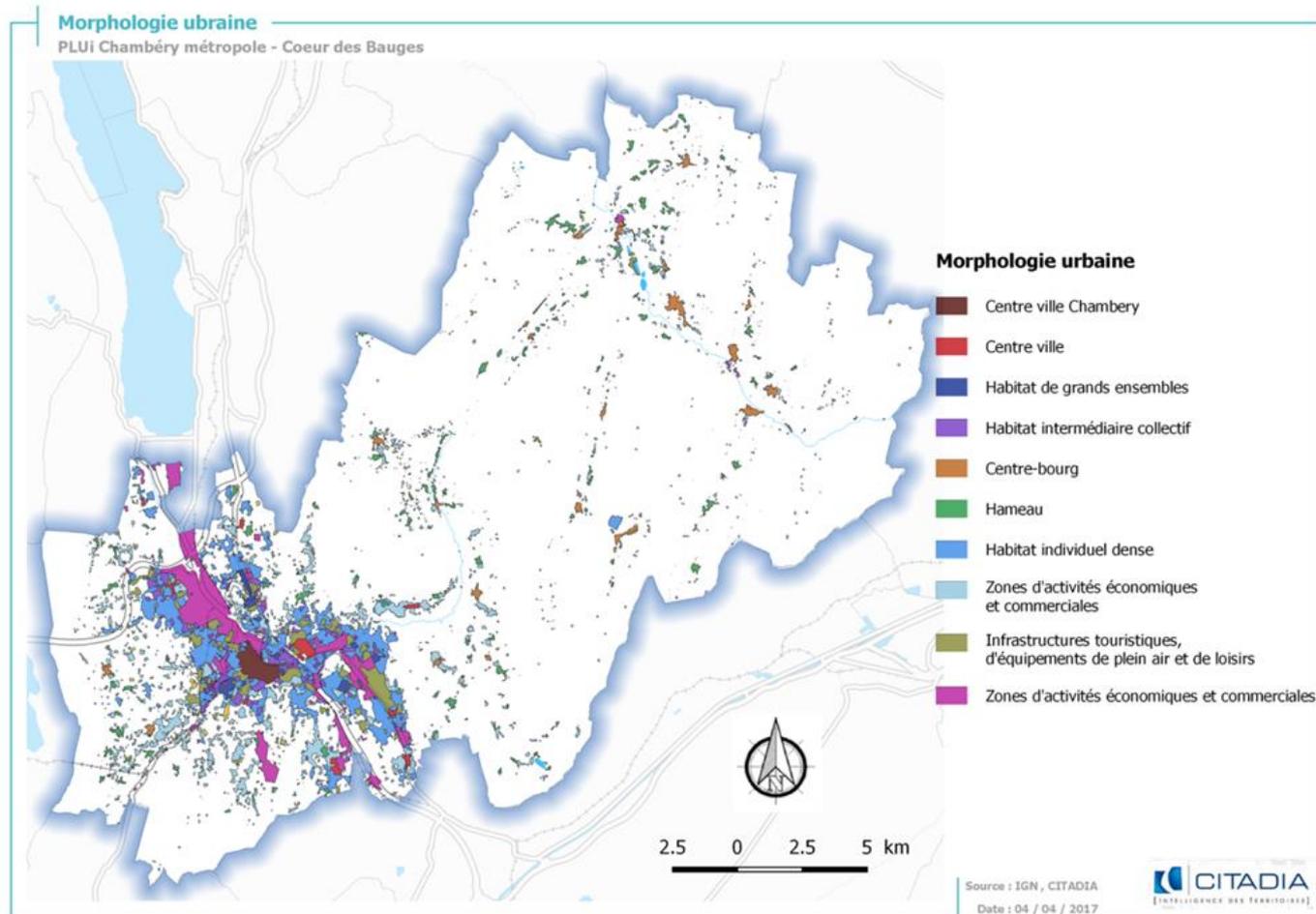
3. Organisation urbaine et typologies bâties

Le territoire de Grand Chambéry se caractérise aujourd'hui par une grande diversité de formes urbaines, qui témoigne d'une urbanisation par étapes à l'origine d'une forte séparation des fonctions urbaines résidentielles, économiques, commerciales et d'équipement à l'échelle du territoire. Le territoire est donc confronté à un paysage urbain globalement hétérogène, marqué par de nombreux effets de ruptures et à une mixité peu perceptible dans les pratiques quotidiennes du territoire.

Développé historiquement autour de la ville-centre chambérienne, le tissu urbain de l'agglomération s'est progressivement étendu au Nord puis au Sud de la cluse sous forme d'opérations de lotissements et d'habitat collectif. Ce modèle d'urbanisation concentrique a entraîné le rattrapage progressif des centres-anciens et le développement d'un continuum urbain structuré Nord-Sud de part et d'autre de la VRU, qui s'étend depuis plusieurs années jusqu'aux bourgs d'entrées d'agglomération.

L'organisation du cœur urbain s'articule par ailleurs autour des centres-villes des communes urbaines qui occupent un statut de centralité de proximité grâce à une offre d'équipements étoffée et d'une succession de tissus résidentiels denses et d'espaces d'activités économiques et commerciales.

Les communes du Plateau de la Leysse et du Coeur des Bauges se caractérisent par une urbanisation relativement groupée autour de centres-bourgs et de villages ruraux compacts. Les communes du Piémont de Chartreuse accueillent aujourd'hui une trame urbaine et rurale plus diffuse, marquée par la prédominance de hameaux anciens et de secteurs de développement pavillonnaire récents.



Cette organisation urbaine singulière, fortement influencée par le contexte topographique et les logiques d'accessibilité routière, signale aujourd'hui de nombreux enjeux en matière de perméabilité et de qualité urbaine, de mixité fonctionnelle et de mobilité des ménages, dans un contexte de développement urbain de plus en plus contraint.

Les centres-villes et centre-bourgs

Ensemble urbain ou rural qui correspond généralement au centre historique ou à la centralité fonctionnelle actuelle de la commune.

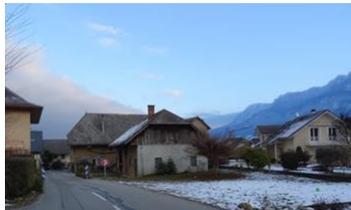
GRAND CHAMBERY

DIAGNOSTIC PCAET – VOLET TERRITORIAL – Décembre 2019 – page 14/44



Sur le territoire, 3 typologies de centralité urbaine sont identifiées : -- le centre-ville de Chambéry,
- le centre-ville des communes urbaines
- les centre-bourg, apparentés aux chefs-lieux des communes du Cœur des Bauges, du plateau de la Leysse et du piémont de Chartreuse.

Les hameaux



Noyau d'habitat ancien caractérisé par une certaine densité et un regroupement des constructions autour d'un bâtiment agricole, parfois d'un espace public ou collectif.

La densité est généralement plus faible que dans le centre-bourg. Les hameaux accueillent parfois des équipements publics de proximité (mairie, école, salle des fêtes, etc.) ou religieux (églises).

L'habitat de grands ensembles

Ensembles d'habitats collectifs développés dans le cadre d'une opération d'aménagement d'ensemble et caractéristique des modes d'aménagement des années 1960 à 1980. Il s'agit d'une forme urbaine de tour et de barre posée sur d'importants tènements fonciers et en rupture avec la morphologie des quartiers avoisinant



L'habitat intermédiaire collectif



Ensembles de logements collectifs ou intermédiaires regroupés en immeubles et caractérisés par leur intégration au fonctionnement de tissus urbains anciens (centre-bourg notamment) ou plus récents.

L'habitat intermédiaire se caractérise par la présence d'un accès individuel au logement, d'un espace extérieur privatif et par une hauteur maximale à R+3.

L'habitat individuel

Tissu d'habitats pavillonnaires composé de maisons individuelles développées dans le cadre de procédures d'aménagement d'ensemble de type lotissement ou hors procédure en PC individuel.

4. Des liens urbain / nature, support d'usages multifonctionnels

La proximité de l'agglomération avec l'environnement naturel et agricole est forte. Les espaces de reliefs créent nécessairement des « délaissés urbains », des espaces non bâtis, cultivés ou boisés.

Sur les contreforts des Bauges et de Chartreuse, respectivement à l'Est et à l'Ouest de Chambéry, le relief est marqué offrant ainsi une multitude d'interstices naturels reliant le cœur urbain à son environnement naturel proche.

Plus bas, sur les piémonts des massifs, les reliefs plus doux ont permis l'étalement urbain. Il en résulte de vastes zones pavillonnaires où les relations urbain / nature sont plus limitées. La perméabilité observée sur les contreforts laisse place à des fronts où les tissus urbains de lotissements créent des impasses dans le réseau viaire empêchant les connexions entre les entités.

Ces secteurs forment des opportunités pour connecter les zones urbaines avec les espaces de nature à proximité. Qualifier les franges en leur apportant une valeur d'usage et paysagère permet d'offrir à la ville des espaces de ressourcement de proximité et du quotidien complémentaires aux grands espaces de nature et de loisirs reconnus.

La qualité de ces espaces est d'autant plus importante que les franges sont facilement perceptibles, du fait d'une inscription des entités bâties au sein des espaces ouverts et des reliefs.

5. Les zones d'activités

L'importance de la troisième façade : les toitures

Compte tenu du relief les covisibilités sur les zones d'activités sont importantes, renforcées par leur implantation sur des terrains généralement plat et donc en contrebas. Ainsi la troisième façade que constitue la toiture prend une importance forte. Des petites surfaces entourées d'arbres seront plus discrètes dans le grand paysage que de grandes surfaces. Les arbres, bien choisis, dépasseront à terme les hauteurs de bâtiments masquant ainsi en partie les bâtiments.

Des paysages traversés marqués par des zones d'activités et commerciales peu qualitatives

Chambéry s'est développée à l'intersection de 2 axes de déplacement historiques et importants. Nombreux sont les visiteurs à percevoir Chambéry et son agglomération uniquement par les fenêtres paysagères le long des infrastructures de transport. Le paysage perçu est donc peu valorisant, dominé par les zones d'activités, les centres commerciaux et les nappes d'enrobé au premier plan. Les rares fenêtres paysagères (principalement depuis l'A43 à La Motte-Servolex) encore préservées sont à maintenir. Les voies ferrées sont également vectrices de perception sur l'agglomération.

Le futur projet Lyon-Turin va rajouter une infrastructure dans le paysage forcément impactante, dont l'insertion dans le paysage sera à prendre en compte pour limiter l'impact de celui-ci.

Il est nécessaire d'intégrer le souci de l'image renvoyée par ces espaces d'activités depuis les points hauts comme le long des axes de communication dans leurs transformations et leur création.

Impact paysager de la zone d'activités de Bissy depuis les hauteurs de Chambéry



6. Collecte et traitement des déchets¹

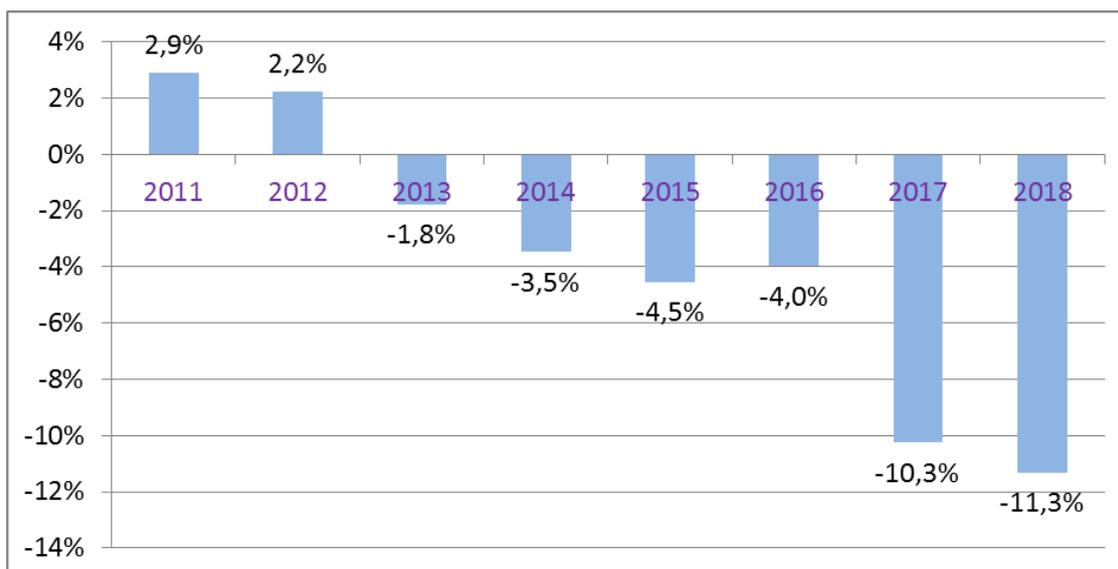
Après une augmentation en 2011 et 2012, le ratio de DMA² est en baisse jusqu'en 2015. En 2016, il augmente légèrement de 4kg, en raison d'une hausse des tonnages collectés en déchetteries (+ 5kg par rapport à 2015) alors que les OMA³ continuent de diminuer. Entre 2010 et 2016, la baisse du ratio de DMA est de - 4%. La baisse la plus importante se constate en 2015 avec -4,5%.

¹ Contrat d'objectifs déchets et économie circulaire (CODEC) adopté en Conseil communautaire du 26/10/2017.

² Les DMA comprennent les ordures ménagères résiduelles, les collectes sélectives et les déchets collectés en déchetteries (y compris déblais et gravats), soit la totalité des déchets des ménages et des non ménages pris en charge par le service public (y compris déblais et gravats et si possible, hors déchets de la collectivité).

Évolution du ratio de déchets ménagers et assimilés depuis 2010

Le taux de recyclage matière augmente à partir de mi 2013, en raison notamment de la valorisation



matière des gravats de déchetteries, jusque-là enfouis. A partir de cette date, ceux-ci sont dirigés vers un centre de tri qui permet environ 60% de valorisation matière. Inversement, le taux d'enfouissement diminue à partir de mi 2013. Enfin, en 2013 également débute la valorisation des encombrants de déchetteries en valorisation énergétique (cimenterie).

La baisse du taux de valorisation organique s'explique par une meilleure quantification des apports de végétaux sur la plateforme de compostage de déchets verts (mise en service du pont bascule à la mi-2013).

Depuis 2013, les taux de valorisation sont plutôt stables, avec une légère augmentation du taux de valorisation matière et une baisse du taux de valorisation énergétique, qui s'explique par une amélioration des tonnages de collecte sélective, de matériaux en déchetteries (cartons, D3E...).

Le taux d'enfouissement est nul pour les OMA depuis 2010, les OMr⁵ étant intégralement incinérées avec valorisation énergétique.

La baisse du taux d'enfouissement en 2014 s'explique par le renouvellement du marché de déchetteries en mi 2013, et la création d'une filière de valorisation énergétique des encombrants (cimenterie). En 2017, l'agglomération réserve les 3 déchetteries du bassin de Chambéry aux particuliers. Les professionnels sont orientés vers 6 déchetteries privées du bassin Aix/Chambéry.

En 2014, Chambéry métropole (24 communes historiques) s'est associée avec la C2A⁶, la CALB⁷ et le SITO A⁸ pour répondre à l'appel à projet de l'ADEME, Territoire Zéro déchet zéro gaspillage. De 2015 à 2018, cette démarche a été animée par le CRITT puis Auvergne-Rhône-Alpes entreprises, et a permis d'élaborer un diagnostic des matières disponibles sur le territoire comme gisement d'économie circulaire.

³ Ordures ménagères et assimilées : comprennent les déchets issus de l'activité domestique des ménages, hors collectes séparatives. S'y ajoutent les déchets non ménagers collectés dans les mêmes conditions (déchets produits par les artisans, les commerçants, bureaux, ...) appelés « assimilés ».

⁵ Ordures ménagères résiduelles : la part des déchets qui restent après les collectes sélectives.

⁶ Communauté d'agglomération du Lac d'Annecy.

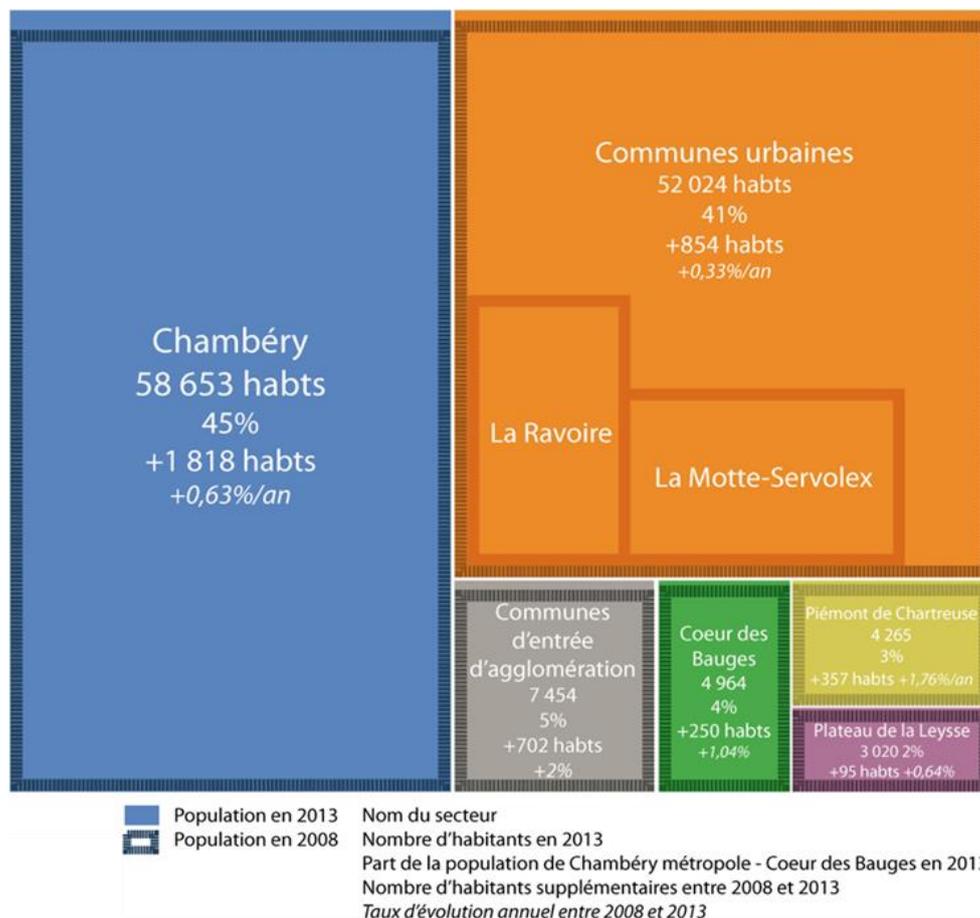
⁷ Communauté d'agglomération du lac du Bourget.

⁸ SITO A : syndicat intercommunal de traitement des ordures de l'Albanais.

L'organisation fonctionnelle du territoire

PROFIL SOCIAL DES MENAGES

Le territoire compte 136 805 habitants et profite d'une certaine vitalité (+ 0,64% par an entre 2008 et 2013) malgré le tassement fort de son solde migratoire (+ 0,18% entre 2008-2013 contre + 0,39% par an entre 1999-2008). L'évolution positive de sa population est portée par le solde naturel dû aux naissances en hausse (+ 0,46% entre 2008 et 2013 contre + 0,27% entre 1999 et 2013).



1. Un desserrement résidentiel de l'agglomération sur la 2^e couronne

Les communes d'entrée d'agglomération et le Piémont de Chartreuse présentent une augmentation de leur population importante, à relativiser au regard de leur poids démographique, portée par un solde migratoire supérieur à 1,5 par an ce qui indique une attractivité importante de ces territoires pour l'installation de nouveaux ménages. Dans une moindre mesure, les apports dus au solde naturel participent également au dynamisme des communes d'entrée d'agglomération et du Piémont de Chartreuse.

2. Les communes urbaines en perte de vitesse

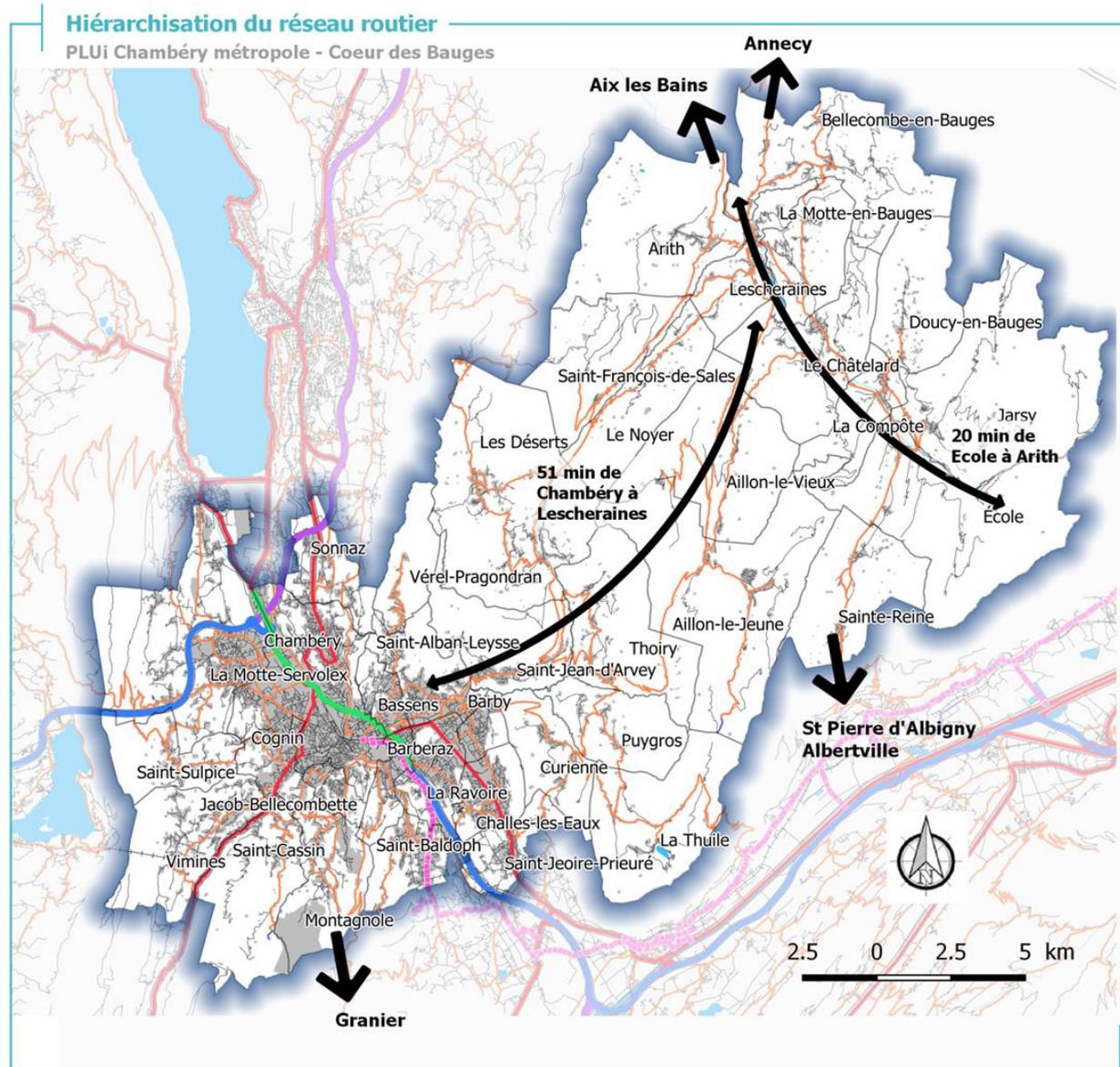
Les communes urbaines présentent pour leur part un tassement fort de leur dynamique démographique avec le taux d'évolution annuel le plus faible à l'échelle de l'ensemble des secteurs (+ 0,33% d'évolution annuelle entre 2008 et 2013 contre + 0,64% à l'échelle de Grand Chambéry). Elles se caractérisent par une attractivité résidentielle faible qui engendre un solde migratoire négatif pour ce secteur (- 0,02% contre + 0,18% à l'échelle de Grand Chambéry).

3. Une ville-centre fortement peuplée

La commune de Chambéry représente près de la moitié des habitants du territoire. Son poids démographique couplé à une importante mixité fonctionnelle font de la ville centre le noyau central du territoire. Pourtant, elle paraît beaucoup moins attractive que d'autres secteurs pour l'arrivée de nouveaux ménages (+0,06% par an entre 2008 et 2013 contre -0,12% entre 1999 et 2008). En effet, ce sont les naissances qui expliquent l'augmentation de sa population (+0,57% par an contre +0,46% à l'échelle de Grand Chambéry).

LA MOBILITE INTRA ET INFRA TERRITORIALE⁹

Le territoire de Grand Chambéry se trouve à la convergence de grandes infrastructures de transport qui positionnent l'agglomération au cœur des flux du sillon alpin.



- L'**autoroute A41**, qui relie Grenoble à Genève, séparée par la VRU et l'A43 au niveau de Chambéry.
- L'**autoroute A43**, appelée autoroute alpine, qui relie Lyon à la Maurienne, séparées par la VRU au niveau de Chambéry.
- La **Voie Rapide urbaine (VRU) – RN201** : cet axe à 2 x 3 voies traverse le cœur urbain de Grand Chambéry du Nord au Sud, entre les sorties de l'A43 et les entrées de l'A41.

⁹ Rapport de présentation PLUIHD – Tome 1 Diagnostic et Etat initial l'environnement – Annexe 2 Diagnostic Déplacements

- La **RD1201** qui relie Chambéry à Genève par Annecy. Elle dessert notamment Viviers-du-Lac, Tresserve et Grésy-sur-Aix.
- La **RD1006** qui assure la liaison entre le cœur de l'agglomération et les communes du cœur de Savoie au Sud et le massif de la Chartreuse à l'Ouest.
- La **RD991** qui relie Chambéry à Aix-les-Bains et les communes de Grand Lac.
- La **RD1504** qui relie Voglans à Ambérieu-en-Bugey. Elle dessert le Bourget du Lac et Technolac.

1. Les déplacements domicile-travail

Déplacement entrants et sortants

En 2014, les flux domicile-travail générés au sein de Grand Chambéry concernent un total de 78 300 personnes dont 22 400 actifs entrants et 13 600 actifs sortant, soit une part de flux externes de 46%. Les flux internes sont au nombre de 42 300.

Les flux internes

Selon les données INSEE 2013, près de 80% des actifs résidant en ville de Chambéry y travaillent également, et la quasi-totalité des autres travaillent dans les communes urbaines.

La situation est relativement symétrique sur les communes urbaines, dont la majorité des actifs y travaillent également, la quasi-totalité des autres travaillant en ville de Chambéry.

Cette prépondérance de la ville de Chambéry et des communes urbaines comme destination de travail se retrouve sur tous les autres secteurs, hormis sur le Cœur des Bauges dont le territoire reste très autonome (86% des actifs résidant dans ce secteur y travaillent également).

Les flux entrants et sortants

Les flux pendulaires entrants et sortants du territoire s'effectuent en bonne partie en lien avec les autres EPCI de Métropole Savoie, et plus largement à l'échelle du sillon alpin.

Les échanges pendulaires avec Grand Lac concernent 11 600 personnes (soit environ 30% du total des déplacements externes).

Les échanges pendulaires avec les communes de Cœur de Savoie concernent 6 100 personnes (soit près de 20% du total des déplacements externes).

Mode de transport et niveau d'équipement

Selon les données INSEE 2013 établies pour le périmètre de Grand Chambéry, la voiture assume une part très importante des déplacements entre le lieu de domicile et le lieu de travail, avec plus de 7 déplacements pendulaires sur 10, tandis que les transports en commun et la marche à pied concernent environ 1 déplacement sur 10.

En ville de Chambéry, la grande diversité de solutions de mobilité offertes se traduit par une place nettement plus modeste de la voiture (58,7%), même si celle-ci reste très majoritaire. A l'inverse, l'usage des transports en commun (15,7%) et de la marche à pied (15,7%) y est le plus développé.

La part de la voiture dans les autres communes urbaines apparaît comparativement plus élevée (75,4%).

Dans les autres secteurs, la part de la voiture dépasse largement 80%, voire 90% (Piémont de Chartreuse). Ces territoires, plus éloignés du cœur de l'agglomération, sont moins bien desservis en transport en commun et plus difficilement praticables pour des modes actifs en raison de la topographie et des distances.

2. Transport ferroviaire

La gare internationale de Chambéry – Challes-les-Eaux est l'unique point de desserte ferroviaire situé sur le territoire de l'agglomération.

Elle offre des liaisons fréquentes le long du Sillon Alpin (en particulier sur l'axe Aix-les-Bains – Chambéry – Montmélian), ainsi que des liaisons en direction de Lyon et de Grenoble.

Axe Aix-les-Bains – Chambéry – Montmélian

Les échanges entre la gare de Chambéry et les gares d'Aix-les-Bains, Montmélian, Saint-Pierre-d'Albigny et Pont-de-Beauvoisin augmentent en moyenne de 2,4% par an depuis 2011, confirmant une fréquentation croissante du train sur les déplacements quotidiens et de moyenne distance (seule

la fréquentation de la gare de Saint-Pierre-d'Albigny est en diminution en 2012). A noter que ce rythme de croissance est cependant inférieur à celui des flux d'actifs sortant de l'agglomération chambérienne (+ 2,7% par an).

Le trafic ferroviaire a fortement augmenté dans les échanges entre Chambéry et les territoires périurbains, notamment depuis la mise en place du cadencement en 2008 qui a renforcé l'offre. Toutefois ces taux d'augmentation ne doivent pas masquer la réalité des volumes de flux, largement supérieurs sur les axes routiers.

Un potentiel important de la marche à pied pour l'accès au train.

En 2013, 4,6% de la population de Grand Chambéry vit à moins de 10 mn à pied de la gare de Chambéry, et 9,4% vit à moins de 15 mn à pied.

Celle-ci a fait l'objet d'un projet de restructuration, avec la création d'un pôle multimodal mis en service en 2019. Stratégiquement placé, ce nouveau pôle permet de combiner plus facilement les différents modes de déplacements.

Les arrêts ferroviaires

Le territoire métropolitain compte aussi une halte ferroviaire à Cognin qui n'est aujourd'hui plus en fonction. Ce secteur d'urbanisation est cependant amené à se développer.

Des études menées par RFF (aujourd'hui poursuivies par Métropole Savoie) ont aussi examiné la création d'autres haltes sur le territoire de l'agglomération :

- ZI de Bissy : desserte de l'une des principales zones d'activité de Chambéry ;
- Landiers : desserte de l'une des principales zones commerciale de Chambéry.

Enfin, des créations ou réactivations de haltes sont également évoquées à l'échelle de Métropole Savoie (Viviers-du-Lac, Voglans, Ste-Hélène-du-Lac, Chignin).

3. Les Transports Urbains

Composition du réseau

- 4 lignes structurantes « CHRONO », n° A à D, circulent tous les jours avec une fréquence de 10 à 15 minutes ;
- 6 lignes « régulières urbaines », n° 1 à 6, circulent du lundi au samedi avec une fréquence de 20 à 40 minutes ;
- 9 lignes « périurbaines », n° 10 à 18, circulent du lundi au samedi, en service régulier aux heures de pointe et à la demande en heures creuses ;
- 9 « secteurs de transport à la demande », n° 50 à 59. Ces circuits virtuels sont complémentaires des 9 lignes périurbaines fonctionnant en heures de pointe. Ils desservent également la zone périurbaine. Ces services sont en rabattement sur les lignes CHRONO ;
- 1 ligne saisonnière desservant La Féclaz de décembre à mars.

Un réseau d'interfaces autour du centre-ville

Le réseau se dote de différents pôles de correspondances implantés en couronne de l'hyper-centre de Chambéry. Autour du pôle d'échanges multimodal à la gare de Chambéry s'articuleront toutes les mobilités, qu'elles soient actives (piétonnes, cyclables,...), collectives (bus, trains, ...) ou automobiles.

Mutualisation avec le réseau scolaire

Depuis la rentrée 2016, les services scolaires ne desservent que les établissements de secteur (école maternelle, école primaire et collège) situés dans l'une des communes de l'agglomération et correspondant à la carte scolaire. 31 services de transport scolaire sont maintenus ou créés. Dans le cadre de cette nouvelle organisation, les lycéens empruntent les lignes régulières pour rejoindre leur établissement.

Une bonne couverture des zones urbanisées par les transports en commun

Les secteurs qui concentrent la majeure partie de la population du territoire sont desservis par les axes forts de desserte des transports en commun.

L'ensemble des générateurs de mobilité et des zones urbanisées est bien desservi. Les zones d'influence à 300 m des différents points d'arrêt du réseau couvrent la quasi-totalité des zones urbanisées, donc des générateurs de déplacements. On peut noter de nombreux chevauchements de zones d'influences notamment dans les hyper-centres, qui posent la question des distances entre arrêts et de leur incidence sur la vitesse commerciale des lignes.

Les communes périurbaines ne sont pas oubliées avec des points d'arrêts plus diffus mais qui correspondent au "tissu bâti" des zones plus rurales.

Territoire mobile

Avec la volonté de mieux organiser toutes les mobilités sur le territoire, tous les modes de déplacement ont été étudiés pour répondre au mieux aux besoins recensés et enclencher le report modal. Des actions ont été mises en œuvre avec notamment :

- la réorganisation du réseau de transports en commun ;
- la réalisation d'un axe cyclable en traversée du centre-ville sécurisé et connecté aux principales avenues et voies vertes ainsi qu'au réseau de maillage fin du territoire ;
- la sécurisation et le jalonnement des circulations piétonnes ;
- la mise en place d'une politique de stationnement cohérente dans un souci d'apaisement des flux ;
- faciliter les déplacements de covoiturage : l'application mobile mov'ici permet de profiter du covoiturage sur tout le territoire et une expérimentation lancée depuis mai 2018 sur les communes de Les Déserts, Saint-Jean-d'Arvey, Thoiry et la station de La Féclaz teste le covoiturage de courte distance.
- Améliorer l'offre de covoiturage le long de la VRU : proposer 300 places sur 4 aires.

4. Les transports interurbains et régionaux

Le Cœur des Bauges est desservi par le réseau de transports en commun départemental (Belle Savoie Express) à hauteur de 4 allers-retours par jour en direction d'Aix-les-Bains et Chambéry ainsi que par des lignes à destination des stations en saisons (Margériaz, Aillon Station).

Lignes		Fréquentation 2013	évolution 2012/2013
Lignes périurbaines Chambéry	Novalaise	23 600	-0,3%
	Yenne - Belley	24 898	-19,4%
	Chamoux- sur- Gelon	3 900	0,5%
	Entremonts	4 300	-0,3%
	Annecy	846	31,8%
	Le Châtelard	3 218	-5,6%
TOTAL		60 762	-9,0%
Lignes périurbaines touristiques	Aix-les-Bains - Le Revard - La Féclaz	7 000	-1,3%
	Chambéry - La Féclaz	4 000	-1,1%
	Ligne des plages du lac du Bourget	29 000	-1,8%
	Chambéry - Margériaz	2 300	-1,5%
	Chambéry - Margériaz - Aillon	1 500	0,7%
TOTAL		43 800	-1,6%

Source : CG 73

5. Les aménagements cyclables

La carte du réseau cyclable met en évidence un maillage d'itinéraires aménagés couvrant relativement bien l'ensemble du territoire urbain, et s'appuyant sur 3 itinéraires de « voies vertes » structurantes reliant les communes urbaines Nord-Ouest et Sud-Est.

Un schéma des aménagements cyclables viendra renforcer les aménagements déjà existants.



87KM D'AMÉNAGEMENTS
CYCLABLES



12 ABRIS CARROUSSELS DE 10 PLACES
ET 5 CONSIGNES DE 50 PLACES



2 800 ARCEAUX

Les usagers peuvent combiner les différents moyens de transport et garer leur vélo dans un espace sécurisé comme les carrousels sur les parkings relais ou la consigne vélo de la gare.

UNE ECONOMIE DYNAMIQUE¹⁰

1. Emplois et activités

Un bassin d'emploi qui se conforte malgré une baisse des emplois industriels

Grand Chambéry présente 65 473 emplois en 2013, soit 35% des emplois du département. Avec un gain de 2 524 emplois en 5 ans, le taux d'évolution moyen des emplois (+ 4%) a été limité par la perte de vitesse du secteur de l'industrie (- 620 emplois en 5 ans).

Plus de 2 000 emplois créés au sein de l'agglomération

Le vivier d'emplois du territoire se situe au cœur de l'agglomération chambérienne. Regroupant 40 003 emplois en 2013, le nombre d'emplois a augmenté de 3% en 5 ans (2008-2013), soit + 1 011 emplois.

Ce tissu d'emploi est complété par les emplois situés au sein des communes urbaines qui regroupent un tiers des emplois. Ce secteur a accueilli le plus grand nombre d'emplois au cours de la période (77 emplois de plus que Chambéry avec un développement de 5% de l'emploi).

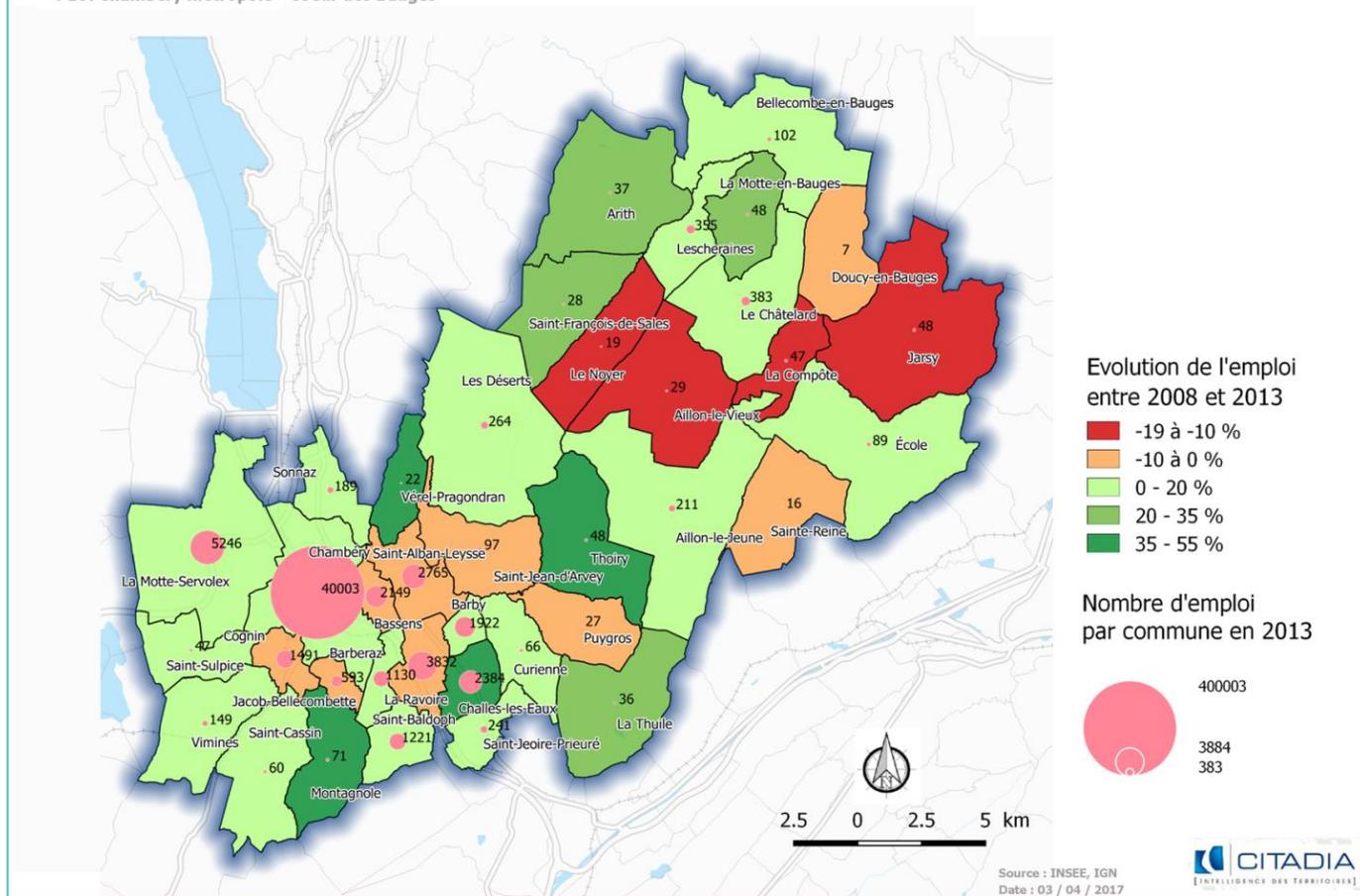
Le maintien de ce niveau d'emploi au sein de l'agglomération doit s'appuyer sur la requalification des zones d'activités et le réinvestissement des espaces industriels.

Un dynamisme soutenu des emplois dans le piémont de Chartreuse, le plateau de la Leyse et les communes d'entrée d'agglomération

Ces trois espaces présentent une importante augmentation des emplois, comprise entre 16 et 21%. Alors que le développement du secteur tertiaire crée des emplois dans les communes d'entrée d'agglomération, le développement du bassin d'emploi de l'espace des piémonts et du plateau de la Leyse est porté en parti par le secteur secondaire. Les communes rurales du territoire jouent donc un rôle complémentaire au développement de l'emploi dans le cœur d'agglomération et profite du développement démographique de ces territoires. Il s'agit d'une tendance nouvelle sur le territoire.

Evolution de l'emploi

PLUI Chambéry métropole - Coeur des Bauges



¹⁰ Rapport de présentation PLUIHD – Tome 1 Diagnostic et état initial de l'environnement

2. Indice de concentration de l'emploi

Il s'agit du rapport entre le nombre d'emplois total d'un territoire sur le nombre d'actifs occupés. Il permet d'informer sur l'attractivité du territoire.

Un territoire attractif

Grand Chambéry présente davantage d'emplois que d'actifs occupés illustrant son attractivité sur les intercommunalités voisines. Ce territoire paraît moins résidentiel que ses voisins, puisque son indice de concentration est supérieur à celui de Métropole Savoie en 2013. Entre 2008 et 2013 les emplois du territoire augmentent plus rapidement (+ 4%) que les actifs occupés résidents (+ 2%), suscitant une augmentation de l'indice de concentration en 2013. Il convient de noter que tous les secteurs ont un indice de concentration de l'emploi qui se maintient ou évolue positivement sur la période 2008-2013.

La majeure partie du développement portée par Chambéry

Bien qu'étant le seul secteur du territoire à voir son indice de concentration de l'emploi stagner, Chambéry porte l'emploi sur le territoire avec près des deux tiers des emplois situés en son sein, du fait de la présence de zones d'activités majeures. Par ailleurs l'affirmation du taux de concentration de l'emploi dans les communes urbaines, du fait du développement de zones d'activités, renforce un peu plus la place de l'agglomération chambérienne comme pôle d'emploi majeure du sillon Alpin.

Le piémont de Chartreuse et le plateau de la Leyse, secteurs résidentiels

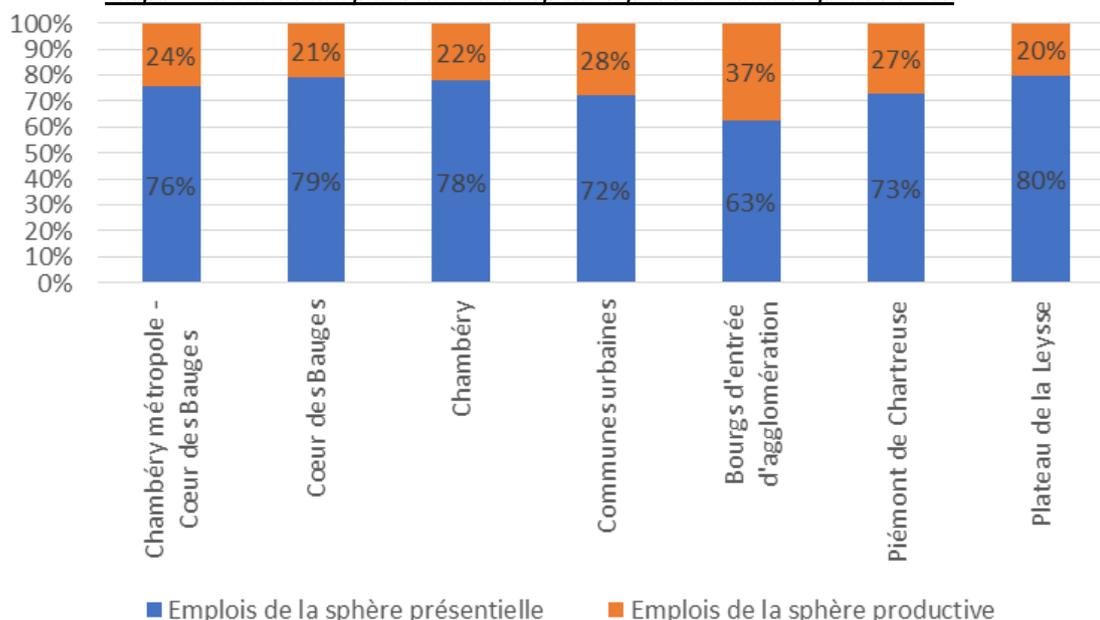
Ces secteurs présentent les indices de concentration les plus faibles du territoire bien que les évolutions soient positives. Le piémont de Chartreuse s'est développé sous l'influence du desserrement de l'agglomération et a donc un taux de concentration de l'emploi extrêmement faible (0,16 emploi par actif sur le secteur).

Sur le plateau de la Leyse, le territoire est moins facilement accessible depuis le cœur d'agglomération, l'influence est donc moins importante et le secteur jouit également d'une attractivité touristique porteuse d'emplois permettant au plateau de la Leyse de voir son taux remonter à 1 emploi pour 3 actifs.

3. Part des emplois présents et productifs en 2013

- **Les activités présentes :** activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone (touristes ou résidents).
- **Les activités productives :** activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.

Répartition des emplois entre la sphère présente et productive



Données : INSEE 2013

Des établissements tournés majoritairement vers la satisfaction des besoins

La sphère de l'économie présentielle regroupe les deux tiers des établissements du territoire. En effet 62% des établissements répondent aux besoins de la population, des visiteurs et des entreprises du territoire.

La sphère productive ne concerne donc que 38% des établissements du territoire.

La part où le nombre d'établissements de la sphère présentielle est la plus forte concerne Chambéry avec 65% alors que les communes d'entrée d'agglomération, le plateau de la Leysse ou encore le piémont de Chartreuse ont une part d'établissements productifs plus importante.

La sphère présentielle qui regroupe les trois quarts des emplois du territoire

Les établissements de la sphère présentielle emploient en moyenne plus de personnes que les emplois de la sphère productive. Au regard de la baisse de l'industrie, la part de l'emploi présentiel se renforce au cours des 5 dernières années au détriment de l'emploi productif qui maintient un taux relativement élevé sur les communes d'entrée d'agglomération. Il convient néanmoins de noter que 93% des emplois productifs du territoire sont situés au sein de l'agglomération (Chambéry 57% et communes urbaines 36%), le reste du territoire se partageant les 7% restant dont 4% sur les communes d'entrée d'agglomération.

4. Répartition de l'emploi par typologie en 2013

Une part très importante de l'emploi public sur le territoire

L'emploi public pèse au sein des 24 communes de l'ancien périmètre de Chambéry métropole, plus du tiers de l'emploi total de Grand Chambéry. Notamment concentré au sein de l'agglomération, la part de l'emploi public est en effet plus importante que dans les métropoles voisines (environ 30% pour les métropoles d'Annecy et de Grenoble). Il convient en plus de noter que ce secteur voit son nombre d'emplois continuer à augmenter entre 2008 et 2013 de manière importante (+ 1 211 emplois).

Baisse des emplois de l'industrie et développement du secteur tertiaire

Le secteur tertiaire est le secteur d'emplois le plus développé sur le territoire et notamment les commerces, transports et services divers puisque près de la moitié des emplois sont dans ce secteurs et près des deux tiers de l'emploi privé. Au cours de la période 2008-2013, 872 emplois ont été créés au sein de ce secteur d'activité.

Le secteur de l'industrie est le seul en perte de vitesse, avec - 9% des emplois, soit 620 emplois. Cette perte d'emploi est notamment visible sur les secteurs disposant de zones d'activités importantes (Chambéry, les communes urbaines et les communes d'entrée d'agglomération) et a induit une réflexion sur la mutation de ces zones d'activités vers des activités innovantes.

Des emplois agricoles particulièrement développés en Cœur des Bauges

Le secteur de l'agriculture est encore très présent sur les secteurs ruraux (plus de 10% de l'emploi total) du territoire et voit son nombre d'emplois augmenter à contrario de beaucoup de territoires voisins (+ 11 emplois).

Alors que les secteurs du cœur des Bauges (170 emplois soit 28% de l'emploi agricole), des communes d'entrée d'agglomération, du piémont de Chartreuse voient leur nombre d'emplois agricoles diminuer, Chambéry a un nombre d'emploi stable (153 emplois soit 25% de l'emploi agricole) et les communes urbaines (137 emplois soit 22% de l'emploi agricole) et les communes du plateau de la Leysse (62 emplois soit 10% de l'emploi agricole) ont un nombre d'emplois qui croit.

Néanmoins, bien que le second vivier d'emplois agricole se situe à Chambéry, sa part est très minime comparée aux autres secteurs (0,4% en 2012), contrairement au Cœur des Bauges.

L'artisanat comme composante essentielle du tissu économique du Cœur des Bauges

La vitalité économique du secteur cœur des Bauges est assurée en grande partie par l'activité artisanale. Celle-ci particulièrement développée sur ce secteur touche de nombreux domaines de l'économie (de la construction à l'alimentation en passant par les métiers plus traditionnels). Une « Maison des Artisans » a été créée (Lescheraines) grâce à des initiatives locales. Ces activités sont implantées dans le tissu résidentiel du secteur et assurent une mixité fonctionnelle. De nombreux autoentrepreneurs assurent cette activité.

5. L'évolution des établissements

Les entreprises se définissent comme des unités organisationnelles de production de biens et services, alors que les établissements, sont des unités de production géographiquement individualisées mais juridiquement dépendantes des entreprises.

Des établissements concentrés à Chambéry

Le territoire de Grand Chambéry présente en 2014, 22% des établissements de la Savoie. Par comparaison avec les EPCI voisines, le territoire présente près de 4 000 établissements de plus que sur Grand Lac, mais 1 383 établissements de moins que sur Grand Annecy. Entre 2009 et 2014, 8 175 établissements ont été créés sur le territoire, le taux de création est relativement stable entre 2011 et 2014 (- 0,2 points de différence), ce qui est moins le cas pour Grand Annecy (près d'un point en moins entre les deux dates).

La dynamique de création d'établissements est concentrée à 50% sur Chambéry et à 35% sur les communes urbaines, notamment La Motte-Servolex, La Ravoire et Saint-Alban-Leysse.

Par ailleurs, le nombre d'auto-entrepreneurs est significatif, en 2014, ils sont 5 656 et représentent 62% des établissements totaux. Ils se concentrent principalement dans le cœur d'agglomération (49%) et les communes urbaines (35%), justifié par les parcs d'activités économiques structurants localisés dans ces secteurs.

Des créations d'établissements au profit des commerces, transports et services

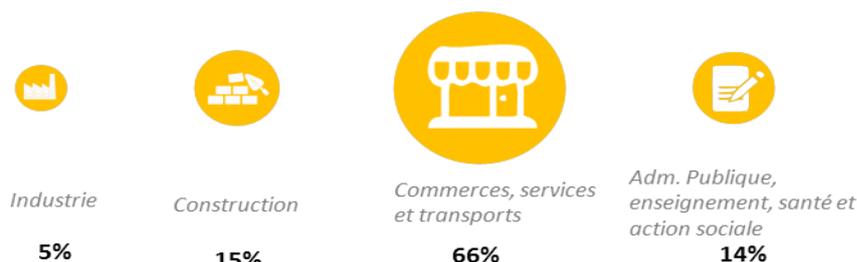
La répartition des créations d'établissements par secteurs d'activités montre l'orientation de l'activité économique vers le domaine tertiaire et la satisfaction des besoins des résidents. Ainsi, 66% des créations sont au profit des commerces, transports et services. Le développement des établissements est semblable pour les secteurs de l'administration publique, l'enseignement, la santé, l'action sociale et de la construction alors que l'industrie profite peu de celui-ci.

Répartition des créations d'établissements (2009-2014) par secteurs



Le taux de création d'établissements est le rapport entre les créations de 2014 et le stock d'établissements à la même date

Secteurs d'activités des créations d'établissements (2009-2014)



Variation des établissements

	Créations 2011-2014	Etablissements 2011 + créations	Etablissements 2014	Différentiel
Chambéry métropole - Cœur des Bauges	5 277	13 989	9 470	-4 519
CA Grand Lac	3 123	12 970	5 375	-7 595
CA Grand Annecy	5 697	15 544	10 853	-4 691

Données : INSEE, démographie des entreprises

6. Création de Chambéry Grand Lac économie (CGLE)

Créé le 1^{er} juillet 2017, CGLE est un syndicat mixte en charge du développement économique sur le bassin de vie. Il regroupe une vingtaine de personnes issues des services économiques des agglomérations de Grand et de Grand Lac, et des parcs d'activités de Savoie Technolac et Savoie Hexapole.

Objectifs

Mettre fin à la concurrence entre les territoires et développer une stratégie économique commune entre Grand Chambéry et Grand Lac, en intégrant la Communauté de commune Cœur de Savoie, représentant ainsi 50% de la population savoyarde.

Sa mission, développer le dynamisme économique du territoire

- Etre le point d'entrée unique pour les entreprises et les institutions pour toutes les questions relatives à l'aménagement, l'implantation, la création et le développement des entreprises.
- Poursuivre la structuration d'un réseau de pépinières d'entreprises.
- Aménagements économiques, programmes immobiliers et projets innovants.
- Développer l'attractivité du territoire.

La politique énergie-climat de Grand Chambéry

HISTORIQUE

En 2007, Chambéry métropole adoptait son projet d'agglomération et son Agenda 21 avec l'intention, dès cette époque de réaliser un plan climat territorial ; le plan climat représentant le volet énergie de l'Agenda 21.

Le 12 juillet 2010, la loi portant engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle 2, rend obligatoire les plans climat énergie territoriaux (PCET) pour les collectivités de plus de 50 000 habitants ; ils doivent être élaborés avant le 31 décembre 2012.

En octobre 2010, après la réalisation d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre du territoire, d'un bilan carbone de ses compétences et services, et après la conduite d'une démarche de concertation (forums, visites, rencontre des acteurs du territoire, des vice-présidents, des services, contribution du Conseil de développement de l'espace Métropole Savoie), Chambéry métropole adopte son plan climat énergie-territorial.

Fin 2012, Chambéry métropole et la Ville de Chambéry décident de s'engager dans la démarche Cit'ergie pour évaluer et consolider leur stratégie énergie-climat. Cit'ergie est un label européen, proposé par l'ADEME et permet à la collectivité d'être accompagnée par un conseiller Cit'ergie durant 4 années. En effet, le label est attribué pour 4 ans, au-delà, la collectivité doit justifier qu'elle peut le conserver en démontrant les progrès réalisés.

Le processus permet d'agir simultanément dans 6 domaines et d'évaluer les points forts et les marges d'amélioration :

- développement territorial et aménagement urbain	- patrimoine de la collectivité
- approvisionnement énergie, eau et assainissement déchets du territoire	- mobilité
- organisation interne	- communication et coopération

L'agglomération a donc sollicité et obtenu le label Cit'ergie en 2014, conjointement avec la Ville de Chambéry.

Dans le cadre de la démarche Cit'ergie, le plan d'actions du plan climat adopté en octobre 2010 a donc été réorganisé, complété et affiné. Les actions sont suivies dans un tableau de bord, avec une direction pilote et un délai de réalisation ; les indicateurs proposés par Cit'ergie permettent d'assurer l'évaluation de la politique énergie-climat de Chambéry métropole : c'est la commission aménagement et développement durable qui assurerait ce rôle.

Grand Chambéry, seule, a engagé en 2018 le renouvellement du label Cit'ergie dans le cadre du nouveau référentiel de l'ADEME.

Forte de cet historique en matière de Climat Air Energie, Grand Chambéry s'est engagée en décembre 2017 dans la révision de son PCET pour répondre à l'obligation de réalisation d'un Plan Climat Air Energie Territorial issue de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

COHERENCE DES POLITIQUES ENERGETIQUES

1. Niveau national

Loi de transition énergétique pour la croissance verte

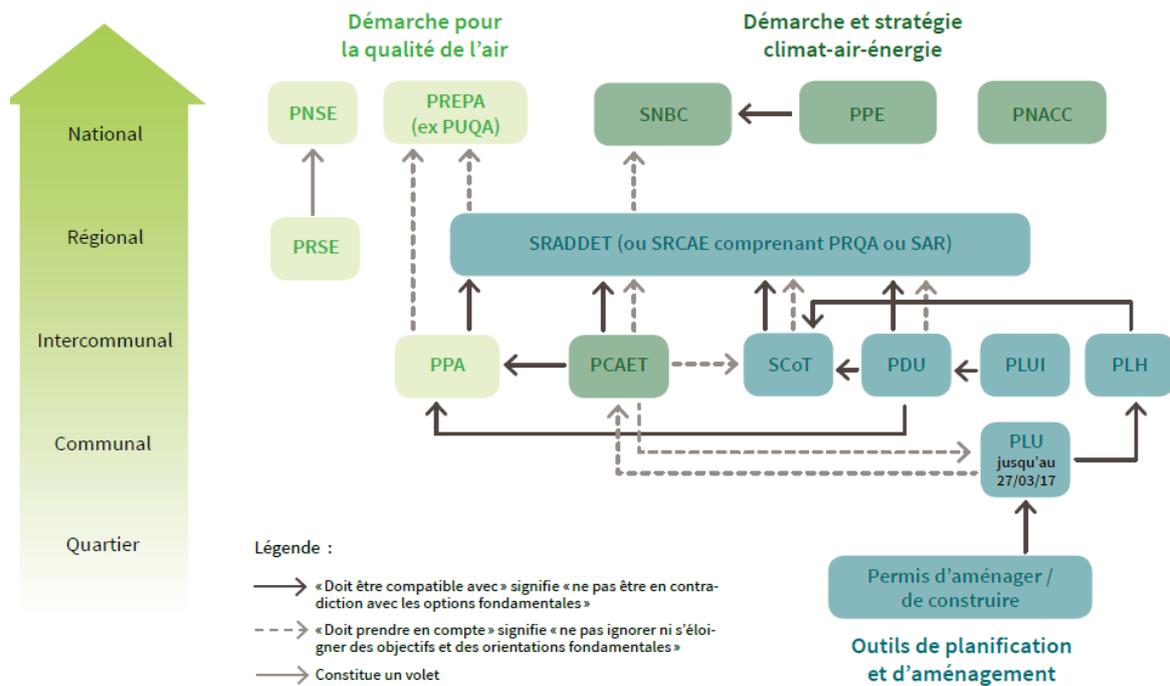
Dans le cadre de l'application des articles 188 et 190 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), le décret du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial positionne les EPCI de plus de 20 000 habitants comme les coordonnateurs de la transition énergétique du territoire français.

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est un projet territorial de développement durable. À la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions:

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) ;
- l'adaptation au changement climatique ;
- la sobriété énergétique ;
- la qualité de l'air ;
- le développement des énergies renouvelables.

Le PCAET s'applique à l'échelle d'un territoire donné sur lequel tous les acteurs (entreprises, associations, citoyens...) sont mobilisés et impliqués. Il est mis en place pour une durée de 6 ans et Grand Chambéry devra en être doté au 1^{er} janvier 2020.

Le PCAET s'articule avec les autres documents de planification avec lesquels des liens de compatibilité sont indispensables pour assurer la cohérence de l'espace considéré :



Plan de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques

La réduction de la pollution atmosphérique est un enjeu sanitaire majeur : la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte prévoit l'élaboration d'un Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PRÉPA) afin de protéger la population et l'environnement. Il a été adopté le 10 mai 2017.

Le PRÉPA est composé :

- d'un décret qui fixe les objectifs de réduction à horizon 2020, 2025 et 2030 ;
- d'un arrêté qui détermine les actions de réduction des émissions à renforcer et à mettre en œuvre.

Réduction des émissions prévue par le PREPA par rapport à 2005

POLLUANT	À partir de 2020	À partir de 2030
Dioxyde de soufre (SO ₂)	- 55 %	- 77 %
Oxydes d'azote (NOx)	- 50 %	- 69 %
Composés organiques volatils (COVNM)	- 43 %	- 52 %
Ammoniac (NH ₃)	- 4 %	- 13 %
Particules fines (PM _{2,5})	- 27 %	- 57 %

Programmation Pluriannuelle de l'Énergie

Les programmations pluriannuelles de l'énergie (PPE), outils de pilotage de la politique énergétique ont été créées par la loi de transition énergétique pour la croissance verte. La PPE permet de présenter la trajectoire des 10 prochaines années en matière de politique de l'énergie, et donc de transition écologique.

A travers la PPE, l'Etat poursuit 2 objectifs majeurs et indissociables :

- Réduire notre consommation d'énergie fossile ;
- Assurer une transition claire, juste et durable pour tous les Français.

La PPE du 28 novembre 2018 rehausse l'ambition sur la réduction des énergies fossiles : - 40% de consommation d'ici à 2030 (par rapport à 2012), pour respecter les engagements en matière de réduction des gaz à effet de serre, et aller vers la neutralité carbone à l'horizon 2050.

Les principaux leviers de baisse de la consommation d'énergie fossile sont dans les secteurs du bâtiment et de la mobilité, qui représentent plus de la moitié de nos consommations et de nos émissions de gaz à effet de serre, et où les émissions ne baissent pas.

Stratégie Nationale Bas Carbone

L'ambition de long terme de la France est la neutralité carbone dès 2050. Cela signifie que les émissions nationales de gaz à effet de serre (GES) devront être inférieures ou égales aux quantités de GES absorbés par les milieux naturels gérés par l'homme (forêts, prairies, sols agricoles...) et certains procédés industriels (capture et stockage ou réutilisation du carbone). L'objectif est également de réduire l'empreinte carbone de la consommation des Français, qui inclut les émissions associées aux biens importés.

Instaurée par la loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015, la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) est la feuille de route de la France pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre. Elle comprend :

- un objectif stratégique à long terme : la neutralité carbone ;
- 4 objectifs opérationnels : décarboner la production d'énergie, réduire de moitié les consommations d'énergie, réduire les émissions non liées à l'énergie et augmenter les puits de carbone ;
- une trajectoire pour y parvenir ;
- des recommandations couvrant tous les secteurs d'activité.

La SNBC définit des plafonds d'émissions de gaz à effet de serre à l'échelle de la France à court et moyen termes : ce sont les budgets-carbone. Ils sont fixés sur des périodes de 5 ans (à l'exception du premier) et sont exprimés en millions de tonnes de CO₂ équivalent :

- Premier budget-carbone 2015-2018 : solde estimé à 417 Mt CO₂eq, soit un dépassement de 4%.
- Deuxième budget-carbone 2019-2023 : objectif de 383 Mt CO₂eq.
- Troisième budget-carbone 2024-2028 : objectif de 319 Mt CO₂eq.

Plan National d'Adaptation au Changement Climatique

Avec pour objectif de présenter des mesures concrètes et opérationnelles pour préparer la France à faire face et à tirer parti des nouvelles conditions climatiques, la France s'est dotée en 2011 de son premier Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC1) pour une période de 5 ans.

En s'appuyant sur les recommandations issues de l'évaluation du 1^{er} PNACC (2011-2015), le PNACC-2 a été élaboré en mobilisant l'intelligence collective d'une grande diversité de parties prenantes, ce qui a permis de co-construire les actions inscrites dans ce Plan d'adaptation.

Le 2^e Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC2) pour la période 2018-2022 a été présenté ce 20 décembre 2018. Doté de 3,5 milliards d'euros sur cinq ans, il prévoit six domaines d'actions qui structurent ainsi les priorités du PNACC2 et associe largement les collectivités territoriales :

- Les actions du domaine « Gouvernance » ont pour ambition d'articuler efficacement les échelons nationaux et territoriaux et d'impliquer la société autour de la mise en œuvre et du suivi du PNACC-2 ; elles veilleront à assurer la cohérence entre adaptation et atténuation et à renforcer le cadre juridique et normatif favorable à l'adaptation.
- Les actions proposées reposent sur les meilleures connaissances scientifiques et sur la sensibilisation de toute la population à la nécessité de lutter contre le changement climatique et de s'y adapter (domaine « Connaissance et information »).
- De nombreuses actions visent à protéger les personnes et les biens face aux risques climatiques (domaine « Prévention et résilience ») et à préparer les filières économiques aux changements attendus (domaine « Filières économiques »), ce qui accompagnera l'évolution et renforcera le potentiel de création d'emplois et d'innovation.

- Les actions privilégient partout où cela est possible les solutions fondées sur la nature (domaine « Nature et milieux »).
- Certaines actions visent enfin à bénéficier des expériences menées dans les autres pays et à renforcer les capacités des acteurs français à accompagner les pays en développement dans leurs propres politiques d'adaptation au changement climatique (domaine « International »).

2. Niveau régional

Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

La politique énergétique de l'agglomération est réalisée en cohérence avec le Schéma Régional Climat-Air-Energie de la Région Rhône-Alpes (SRCAE) et maintenant le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (adopté courant 2019), afin que le territoire contribue à l'atteinte des objectifs régionaux. Grand Chambéry représente 1,73% de la population régionale et 0,6% de la surface de la Région avec une densité de 260 habitants / km² (moyenne régionale à 114 habitants / km²).

Plan Régional de Santé et d'Environnement

Le Plan régional de Santé et d'environnement (PRSE3) adopté le 3 avril 2018 doit permettre de poursuivre les efforts entrepris depuis 10 ans en Auvergne-Rhône-Alpes, et de les démultiplier, en créant les conditions d'une prise en charge plus systématique des enjeux de santé environnementale par l'ensemble des constructeurs et usagers du cadre de vie. Il est articulé autour de 3 axes - comprendre, réagir, prévenir- déclinés en 19 actions.

Il porte l'ambition de mieux prendre en compte les incidences de l'environnement sur la santé dans l'ensemble des politiques publiques locales.

3. Niveau territorial

Schéma Cohérence Territoriale

Le SCoT (Schéma de cohérence territoriale), porté par le Syndicat mixte Métropole Savoie, approuvé en juin 2005, est un document de planification structurant qui fixe à long terme les orientations générales en matière d'urbanisme, d'habitat, de développement économique, commercial et artisanal, de déplacements, de préservation et mise en valeur des espaces naturels et agricoles. Après 2 modifications en 2013 et 2016, une révision du SCoT est en cours en 2018-2019, Grand Chambéry y apporte sa contribution.

Plan Local de l'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacement

Depuis 2016, l'agglomération s'est lancée dans l'élaboration de son Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), sur son nouveau périmètre issu de la fusion des EPCI Chambéry métropole et Cœur des Bauges, au 1^{er} janvier 2017. Ce document est appelé PLUi HD car il traite des dimensions Habitat et Déplacement, tenant ainsi lieu de Plan local pour l'habitat et de Plan de déplacement urbain, garantissant donc la cohérence des politiques sectorielles avec le projet d'aménagement du territoire. Le PLUi HD, arrêté en février 2019 sera approuvé en décembre 2019.

Véritable clé de voute du PLUi HD, le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) fixe les orientations générales du projet politique souhaité par les élus de l'agglomération à l'horizon 2030 en matière d'aménagement du territoire et de développement durable.

Forts d'une identité plurielle et dans un contexte de territoire en transition (économique et sociale, environnementale, numérique et urbaine) soulevant d'importants défis pour les 10 à 15 prochaines années, les élus de l'agglomération souhaitent s'engager en faveur d'un développement ambitieux mais équilibré, d'un aménagement innovant, durable et de qualité, au service du cadre de vie de ses habitants et de son attractivité à l'échelle élargie. En réponse aux opportunités et aux enjeux identifiés par le diagnostic et l'état initial de l'environnement, le PADD s'articule autour de 3 axes d'interventions transversaux, déclinés en orientations :

- Une agglomération facilitante et de proximité au service d'un cadre de vie de qualité :
 1. Une agglomération intense et renouvelée.
 2. Une agglomération accueillante et solidaire.
 3. Une agglomération mobile, équipée et connectée.

- Une agglomération qui s'inscrit au cœur des transitions écologiques et énergétiques de demain :

1. Une agglomération équilibrée et organisée autour de son armature naturelle et agricole.
2. Une agglomération engagée et responsable face aux défis du changement climatique.
3. Une agglomération apaisée et sécurisée au service du bien-être et de la santé de ses habitants.

- Une agglomération attractive et innovante qui conforte son positionnement au sein du sillon alpin :

1. Une agglomération ouverte et harmonieuse qui s'appuie sur une image renouvelée.
2. Une agglomération entrepreneuriale et créative, au service du développement économique, de l'innovation et de l'emploi.
3. Une agglomération touristique et de loisirs qui véhicule l'identité du territoire, entre ville, campagne et montagne.

La Fabrique du territoire

Pour répondre efficacement aux préoccupations qui se posent pour les années à venir, l'agglomération Grand Chambéry a initié en juin 2016 son projet d'agglomération, La Fabrique du territoire, voté le 14 décembre 2017. Projet de génération, la démarche invite à construire une vision partagée de l'agglomération en 2030.

Plan Climat Air Energie Territorial

Lancée en décembre 2017, la démarche d'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Grand Chambéry doit permettre d'aboutir à un document approuvé en décembre 2019.

Label Cit'ergie®

En 2013, Chambéry métropole et la Ville de Chambéry s'étaient engagées conjointement dans la démarche du label européen Cit'ergie®. Cit'ergie® est l'appellation française du label européen « european energy award ». En France, le label est porté par l'ADEME. C'est à la fois un outil opérationnel d'amélioration continue, et un label récompensant la qualité de la politique énergétique des collectivités : cette démarche structurante offre l'opportunité d'affiner une stratégie énergie-climat sur un territoire.

Les collectivités qui prétendent au label sont évaluées sur la base de leurs compétences dans 6 domaines impactant les consommations d'énergie :

- le développement territorial ;
- le patrimoine ;
- l'approvisionnement énergétique, l'eau et l'assainissement, les déchets ;
- la mobilité ;
- l'organisation interne ;
- la communication et la coopération.

En 2019, Grand Chambéry, seule, s'est soumise à un nouvel audit pour solliciter le renouvellement de son label ; la commission nationale du label du 26/06/2019 a accordé à Grand Chambéry le renouvellement de son label Cit'ergie® pour la qualité de sa politique générale en matière d'énergie et de climat.

Démarche Territoire à Energie Positive (TEPOS)

Fin 2013, les agglomérations de Chambéry et d'Annecy et le Parc naturel régional du Massif des Bauges ont été labellisés par l'ADEME et la Région Rhône-Alpes comme TEPOS (Territoire à Energie Positive). Ces TEPOS sont issus de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte de 2015 qui définit l'ambition suivante pour ces territoires : « S'engager dans une démarche permettant d'atteindre l'équilibre entre consommation et production d'énergie à l'échelle locale en réduisant autant que possible les besoins énergétiques et dans le respect des équilibres des systèmes énergétiques nationaux. L'ensemble des actions menées par les TEPOS doivent favoriser l'efficacité énergétique, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la diminution de la consommation des énergies fossiles et viser le déploiement des énergies renouvelables dans leur approvisionnement ».

En 2018, une nouvelle candidature a été présentée comprenant 4 territoires ; l'agglomération de Grand Lac ayant rejoint le territoire TEPOS. Ce sont désormais 126 communes et 440 000 habitants

qui sont concernés par ce projet de territoire. La densité est passée de 315 à 284 habitants / km² sur ce nouveau périmètre.

Plan Local de la Qualité de l'Air

Le PLQA de l'agglomération chambérienne a été approuvé par arrêté du préfet de Savoie le 27 mai 2016. Ce plan vise à réduire les rejets des 2 polluants principaux du territoire (oxydes d'azote et PM10) et l'exposition de la population et des écosystèmes, via 13 actions pérennes et 2 actions spécifiques pendant les pics de pollution. Ces actions visent 3 grands secteurs émetteurs de polluants que sont le résidentiel, les transports et l'industrie, mais également l'urbanisme et l'agriculture.

Convention régionale pour l'amélioration de la qualité de l'air

Grand Chambéry est l'une des 9 zones prioritaires, sur laquelle la Région intervient à hauteur de 4 millions d'euros au regard des enjeux du territoire et des types de polluants. La convention régionale pour l'amélioration de la qualité de l'air présente des actions agissant sur la réduction des émissions de particules et / ou d'oxydes d'azote. Validée par la Région en octobre 2019, cette convention prévoit le déploiement, dans sa 1^{ère} tranche, de 6 actions concrètes sur les volets mobilités et habitat pour un montant total de 5,7 millions d'euros (dont 38% financés par la Région) sur 3 ans.

RAPPEL DE LA STRATEGIE ENERGETIQUE DU TERRITOIRE DE 2010

1. Stratégie sur les 3 grands usages de l'énergie

Les besoins en énergie du territoire se répartissent entre 3 usages : besoins de chaleur, de mobilité et d'électricité spécifique. En 2010, la stratégie prévoyait de réduire ces besoins, par la sobriété et l'efficacité énergétique, tout en maintenant un haut niveau de services énergétiques.

Besoin d'énergie pour la mobilité

L'énergie utilisée pour la mobilité est en 2010, à 96% d'origine fossile, avec une double faiblesse au titre de la dépendance à la ressource et au titre des émissions de gaz à effet de serre lors de la combustion.

Structurer progressivement une production de gaz et d'électricité d'origines renouvelables pour les besoins en mobilité sera un atout majeur pour le territoire ; en parallèle, des actions de réduction des consommations (= sobriété) seront favorisées : abaissement des vitesses autorisées, meilleur taux de remplissage, diminution du nombre de kilomètres parcourus, meilleure adaptation des véhicules à chaque usage, report modal, efficacité énergétique des véhicules...

Besoin d'énergie pour la chaleur

Les consommations d'énergie nécessaires pour la production de chaleur pourront être réduites principalement grâce à des actions d'efficacité énergétique dans les bâtiments existants (travaux de rénovation thermique).

En parallèle, la part d'énergies renouvelables pour les besoins de chaleur doit augmenter. Les réseaux de chaleur existants ou à venir sont des équipements structurants pour cette politique énergétique, avec un objectif d'augmentation de la part des énergies renouvelables et une stabilisation des consommations, les besoins devenant plus faibles.

En 2017, la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique du Chauffage Urbain de la ville de Chambéry se monte à 57%.

Les travaux sur la récupération d'énergie fatale, en particulier dans les process industriels et la création de synergies entre les entreprises du territoire au titre de l'écologie industrielle gagneront à être approfondis. L'incinérateur des ordures ménagères avec récupération d'énergie de Savoie Déchets, mis en service en 2010 rentre dans cette stratégie.

Besoin d'énergie pour l'électricité spécifique

L'électricité spécifique correspond aux besoins en électricité hors besoins de chaleur. Les consommations d'électricité spécifique sont liées à l'utilisation des équipements de téléphonie, de bureautique, tablettes etc... ainsi qu'à l'éclairage des locaux, comme à l'utilisation de moteurs dans l'industrie.

Ce sont des actions de sobriété et d'efficacité énergétiques qui permettront de réduire significativement les consommations d'électricité spécifique. Les énergies renouvelables pouvant assurer, en parallèle, une part importante de la production d'électricité.

2. Stratégie sur les énergies renouvelables

En France, en 2011, la production d'énergies renouvelables est dominée par le bois-énergie (51%) et l'électricité hydraulique (24%).

En 2050, sur le territoire de l'agglomération, le paysage énergétique pourrait profondément évoluer avec un rôle prédominant de la biomasse qui pourrait fournir jusqu'à 50% de la production.

Les potentiels photovoltaïque, éolien et géothermique sont à étudier en finesse pour être mieux valorisés.

La montée en puissance des énergies renouvelables peut être progressive jusqu'en 2030.

Un recours prioritaire aux énergies renouvelables assure à la fois la sécurité d'approvisionnement et une véritable indépendance énergétique pour le territoire.

	Variation sur les consommations entre 2006 et 2010 ¹¹	Variation sur les émissions de GES entre 1990 et 2010 ¹²
Tous secteurs	- 6%	0%
Résidentiel	- 7%	+ 5%
Tertiaire	+ 8%	+ 21%
Industrie et gestion des déchets	- 28%	- 34%
Transport	+ 2%	+ 14%
Agriculture, sylviculture	+ 0,01%	- 4%
Synthèse¹³		
Baisse des consommations d'énergie : - 6% entre 2006 et 2010 - Objectif : - 20% en 2020		
Baisse des émissions de gaz à effet de serre : 0% entre 1990 et 2010 – Objectif : - 20% en 2020		
Part des énergies renouvelables (production 2012 / consommation 2010) : 9% - Objectif : 23% en 2020		

3. Le profil énergétique du territoire de Chambéry métropole (24 communes)

Le diagnostic territorial réalisé en 2009 indique que les émissions de gaz à effet de serre (GES), sur le territoire historique de Chambéry métropole, s'élèvent à environ 780 000 teqCO₂ / an¹⁴, sur la base des données 2006 d'Air de l'Ain et des Pays de Savoie (ex ATMO Auvergne-Rhône-Alpes) selon l'approche cadastrale (Scope 1 et 2). Les émissions se répartissent ainsi entre les secteurs d'activités :

- Les transports : 35% dont 72% issus du transport routier en voiture individuelle ou véhicule léger.

- Le bâti résidentiel et tertiaire : 40%, l'enjeu majeur étant les émissions liées au chauffage. Ce secteur inclut également les chaufferies du chauffage urbain alimentées à l'époque en combustibles fossiles.

- L'industrie dont le domaine de la gestion des déchets : 21%.

- L'agriculture : 3%.

Les leviers les plus importants identifiés en 2010 pour réduire les émissions des secteurs industriel et tertiaire restent le développement de l'usage de la biomasse par le chauffage urbain et par les chaufferies collectives dans les communes alentour, ainsi que la réduction des consommations de chauffage par la mise en œuvre de travaux et d'actions de sensibilisation.

¹¹ Données de consommations OREGES mises à jour 2015

¹² Données d'émissions OREGES mises à jour 2015

¹³ Objectifs du Grenelle 1 de l'environnement

¹⁴ En 1990, année de référence au niveau national pour le calcul des - 20% d'émissions de gaz à effet de serre pour 2020, les émissions du territoire de Chambéry métropole sont calculées à 858 000 teq CO₂ (données OREGES 2010).

La méthodologie de calcul des indicateurs de consommations a évolué à plusieurs reprises depuis 2010 et le niveau des GES pour 1990 est aujourd'hui évalué à 748 600 teq CO₂ (Oreges données 2015).

La réduction de l'usage de la voiture au profit des modes doux est une autre clé de voûte pour réduire les émissions sur le territoire.

Enfin, des actions ciblées sur le process au niveau des industries étaient un axe également à développer.

La construction du Plan Climat Air Energie Territorial en 2018

Un PCAET est à la fois un document stratégique et un plan d'action visant à lutter contre le changement climatique. Il est élaboré en concertation avec les acteurs du territoire (citoyens, associations, entreprises, universités,...) et est organisé en différentes thématiques correspondant aux catégories d'émissions de gaz à effet de serre du territoire : bâtiments, transports, déchets, tertiaire, agriculture, sylviculture...

Les mesures figurant dans un PCAET ne sont pas juridiquement opposables ; c'est la raison pour laquelle les documents contraignants (par exemple le PLUi) adoptés par la collectivité doivent prendre en compte les dispositions du PCAET.

Le PCAET est un processus de long terme à vocation pérenne. Une fois voté, son programme d'actions, revu au minimum tous les six ans, engage la collectivité sur le long terme. Comme tout projet, une grande part de sa réussite réside dans la méthode : avancer étape par étape. Cela est encore plus essentiel lorsque cela concerne des domaines différents qui doivent être orchestrés dans un programme d'actions cohérent.

Les éléments méthodologiques d'élaboration du PCAET s'appuient sur un cycle de vie en 3 temps :

- un 1^{er} temps consacré à l'élaboration du PCAET qui inclut l'élaboration du diagnostic territorial, la fixation d'objectifs de moyen et de long terme, la définition d'une stratégie pour les atteindre notamment au travers d'un programme d'actions, ainsi que la définition du dispositif de suivi et d'évaluation du PCAET ;

- le 2^e temps correspond à la mise en œuvre du programme d'actions et à son suivi ;

- le 3^e temps est consacré à l'évaluation du PCAET.

ORGANISATION ET PILOTAGE DU PROJET

1. Organisation de la gouvernance

Le portage politique du PCAET est confié au vice-président chargé de l'agriculture périurbaine, des cours d'eau, du développement durable, des espaces naturels et de la transition énergétique.

Ce positionnement met en avant le rôle central des espaces naturels, agricoles et forestiers de l'agglomération pour la mise en œuvre des objectifs de la stratégie en matière de production d'énergies renouvelables, de séquestration carbone et d'adaptation aux effets du changement climatique.

Le projet est conduit par le service Agriculture et aménagement durable au sein de la direction de l'Urbanisme et du développement local avec une chargée de mission dédiée et des référents par direction pour créer une véritable équipe transversale.

Il s'appuie particulièrement sur les démarches territoriales en cours, qui vont aider à l'atteinte d'objectifs du PCAET :

- La révision du Schéma de Cohérence Territoriale par Métropole Savoie ;
- L'élaboration du Plan local de l'urbanisme intercommunal sur lequel s'adosent le Plan Local de l'Habitat et le Plan de Déplacement Urbain (PLUi HD) ;

- La démarche de Territoire à Energie Positive (TEPOS) en partenariat avec les agglomérations d'Annecy et d'Aix-les-Bains et le Parc naturel régional du Massif des Bauges ;

- La Charte forestière arrivant à échéance en 2018 a été renouvelée sur la période 2019–2024 avec une organisation territoriale à l'échelle de l'agglomération et des 2 PNR de Chartreuse et du Massif des Bauges ;

- Le schéma agricole lancé en 2010 et révisé en 2019 en partenariat avec les PNR ;

- La stratégie de développement touristique élaborée en 2017 suite au transfert de la compétence « Promotion du tourisme » précédemment gérée par les communes ;

- La démarche Territoire Zéro déchet zéro gaspillage arrivée à son terme fin 2018 et suivie d'un contrat d'objectif d'économie circulaire ;

- La mise en œuvre d'un Contrat de Développement Territorial des énergies renouvelables thermiques (CDTE nR) par délégation des aides de l'ADEME pour le financement des projets inférieurs aux seuils du Fonds Chaleur ;

- L'élaboration d'un Contrat Vert et Bleu pour le bassin versant du Lac du Bourget par le Cisalb ;
- La mise en œuvre, par le service des eaux de Grand Chambéry, d'un Schéma directeur des eaux pluviales visant à retrouver un cycle naturel de l'eau et le respect des nappes souterraines ;
- Le développement des mobilités hydrogènes sur le parc d'activités de Savoie Technolac par le syndicat mixte Chambéry Grand Lac Economie, dans le cadre de la démarche Zéro Emission Valley (ZEV) portée par la Région ;
- La plateforme de rénovation énergétique, mon PASS RENOV' : un parcours d'accompagnement complet vers la rénovation à destination des copropriétés avec un objectif de performance énergétique, des propriétaires occupants à revenus modestes pour la rénovation de leur logement, des propriétaires bailleurs pour la rénovation des logements locatifs.

2. Déroulement du projet

Le calendrier d'élaboration du PCAET s'échelonne entre décembre 2017 et décembre 2019.

Délibération de lancement	14 décembre 2017
Réunion de lancement de la démarche : instaurer une communauté de travail avec les partenaires et les services de Grand Chambéry	Mars 2018
Collecte des données et rédaction du diagnostic	Mars - Octobre 2018
Validation en comité de pilotage du diagnostic territorial du PCAET	Octobre 2018
Restitution du diagnostic et des grandes orientations du PCAET aux partenaires et services de Grand Chambéry	Novembre 2018
Construction de l'architecture de plan d'actions par les partenaires et services de Grand Chambéry	Novembre 2018
Rédaction de la stratégie territoriale	Novembre – Décembre 2018
Présentation de la stratégie PCAET aux maires des communes	Novembre 2018
Validation en comité de pilotage, des objectifs territoriaux et des axes et orientations stratégiques du PCAET	6 décembre 2018
Délibération de définition de la stratégie Climat Air Energie de Grand Chambéry	20 décembre 2018
Rédaction du programme d'actions	Janvier – Mars 2019
Transmission pour avis à l'Autorité Environnementale (3 mois)	Avril 2019
Transmission pour avis à l'Etat et au Conseil régional (2 mois)	Mai 2019
Prise en compte de l'avis de l'AE et de l'Etat et modification du projet de PCAET	Août - Décembre 2019
Consultation du public (1 mois minimum)	Septembre – Octobre 2019
Ateliers participatifs et conférence / débat	4 octobre 2019
Synthèse des observations et propositions du public et prise en compte suite à consultation	Octobre 2019
Délibération en Conseil communautaire pour adoption du PCAET	18 décembre 2019
Information de l'Autorité Environnementale et mise à disposition du PCAET	Janvier 2020

3. Composition du comité de pilotage

Le comité de pilotage valide et fait les choix stratégiques qui vont permettre d'atteindre les objectifs de la Loi de transition énergétique pour la croissance verte. Il suit toutes les étapes d'élaboration du PCAET et est composé des élus de Grand Chambéry et de la communauté de travail (ADEME, DDT / DREAL, Région).

Liste des membres du Copil du PCAET

Prénom	Nom	Fonction	Structure
Xavier	Dullin	Président de Grand Chambéry	Grand Chambéry
Luc	Berthoud	VP chargé de l'agriculture périurbaine, des cours d'eau, du développement durable, des espaces naturels et de la transition énergétique	Grand Chambéry
Michel	Dantin	Maire de Chambéry	Ville de Chambéry
Josiane	Beaud	VP chargée de la multi-modalité, des transports, des déplacements et du schéma des déplacements	Grand Chambéry
Bernard	Januel	Conseiller délégué chargé de l'écomobilité	Grand Chambéry
Lionel	Mithieux	VP chargé de l'urbanisme, du projet d'agglomération et des évolutions de compétences	Grand Chambéry
Jean-Maurice	Venturini	VP chargé l'eau et de l'assainissement	Grand Chambéry
Daniel	Rochaix	VP chargé des déchets ménagers et assimilés et des programmes de prévention	Grand Chambéry
Michel	Dyen	VP chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures	Grand Chambéry
Brigitte	Bochaton	VP chargée de l'habitat, du programme local de l'habitat, des aménagements et de la maintenance des aires d'accueil des gens du voyage	Grand Chambéry
Pierre	Hemar	VP chargé du tourisme et de l'aménagement du territoire des Bauges	Grand Chambéry
Philippe	Gamen	Conseiller délégué de Grand Chambéry	Grand Chambéry
Alois	Chassot	Adjoint au maire de Chambéry	Ville de Chambéry
Alexandra	Turnar	Présidente de Cristal Habitat	Cristal Habitat (bailleur social)
		Référente Transition Energétique - Méthanisation	DDT 73
		Chargé de mission Ville et Territoires Durables	ADEME
		Chargée de mission Environnement Unité EST Direction de l'Environnement et de l'Energie	Région Auvergne-Rhône-Alpes

4. Le PCAET, un projet de développement territorial

Les centres urbains et historiques connaissent une densité d'occupation de l'espace qui permet peu de marges de manœuvre en matière d'aménagement. Les mesures d'adaptation vont essentiellement porter sur des mesures de protection des personnes et des infrastructures (lutte contre les îlots de chaleur, lutte contre les inondations....)

Les territoires intermédiaires comme les zones industrielles et commerciales et la 1^{ère} couronne de Chambéry doivent prévoir de se donner des marges de manœuvre dans leurs choix d'aménagement. Ces zones peuvent servir à la production d'énergies renouvelables (chaleur fatale des industriels, parking avec ombrières photovoltaïques....) et ne doivent pas accentuer la pression sur le centre urbain en générant par exemple, des flux de circulation supplémentaires, des volumes d'eaux de ruissellement supplémentaires ou encore, des émissions de polluants qui accentuent l'exposition des populations.

L'espace périurbain est occupé par du résidentiel, de l'espace agricole, des espaces récréatifs et des zones d'activités économiques. Cet espace de transition permet d'augmenter la capacité d'adaptation du territoire si l'aménagement prend en compte les contraintes, et les effets bénéfiques du changement climatique.

L'adaptation consiste à prendre en compte l'infiltration des eaux de pluie, l'adaptation de pratiques agricoles et sylvicoles pour alimenter les centres urbains de l'agglomération, les services rendus par les écosystèmes...

En zones rurale et montagnarde, les actions d'adaptation sont plus accessibles dans la mesure où il y a plus d'espace.

En effet, l'espace rural a un rôle à jouer dans sa complémentarité avec les centres urbains :

- En tant qu'espace d'aération et de tourisme pour les habitants des zones urbaines : un rôle qui induit une demande sur l'accueil dans les milieux naturels et la préservation des écosystèmes.

- En tant qu'espace de productions agricoles et sylvicoles, directement consommées dans les centres urbains : filières économiques du bois-énergie et du bois construction, productions maraîchères, agricoles et arboricoles.

- En tant qu'espace de protection de la ressource en eau pour les habitants de l'agglomération.

- En tant qu'espace de production d'énergies renouvelables notamment micro-hydraulique, solaire et biomasse (que les centres urbains ne peuvent produire en quantité suffisante).

L'équilibre est à trouver pour que cet espace construise une part de son autonomie énergétique (sur les besoins en mobilité comme sur la couverture de ses besoins énergétiques), qu'il ne bascule pas dans le périurbain par le biais de l'urbanisation diffuse, et que sa vocation touristique et récréative ne génère pas de concurrence sur le partage de l'espace principalement concernant les ressources locales (notamment eau potable et espace agricole).

5. Se connaître pour mieux anticiper les effets du changement climatique

Origine des principales sources d'information utilisées pour élaborer le diagnostic territorial, définir les enjeux du territoire et déterminer les objectifs chiffrés du PCAET.

En matière d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre

- L'Observatoire régional de l'énergie et des gaz à effet de serre (OREGES) pour l'identification des consommations énergétiques du territoire, de la production d'énergie renouvelable et les émissions de gaz à effet de serre.
- L'Open Data Réseau Energie qui met à disposition des données multi-énergies, multi-opérateurs sur les thématiques de production, consommation, stockage, infrastructures et marchés.
- Le schéma directeur du réseau de chaleur de la ville Chambéry – septembre 2017.
- Le diagnostic et état initial de l'environnement du PLUi HD – février 2019.
- Le diagnostic et état initial de l'environnement – PLUi HD Diagnostic Déplacement - février 2019.
- Le fichier gouvernemental de recensement des véhicules en circulation SOeS-RSVERO a permis d'identifier les caractéristiques des véhicules en circulation sur le territoire.
- Le diagnostic et état initial de l'environnement – PLUi HD Diagnostic Habitat - février 2019.
- La stratégie de développement touristique 2017–2022.
- Le diagnostic agricole - Chambre d'agriculture Savoie Mont Blanc – février 2017.
- La Charte forestière Bauges-Chambéry-Chartreuse de Grand Chambéry et des 2 PNR 2019–2024.

En matière d'adaptation aux effets du changement climatique

- Le 5^{ème} rapport du GIEC.
- Météo France – climat passé et futur (<http://www.meteofrance.fr/climat-passe-et-futur>).
- L'état des stocks de CO₂ en région Auvergne-Rhône-Alpes selon l'OREGES (chiffres 2015).
- L'outil développé par l'ADEME Estimation des stocks et des flux de carbone des sols, des forêts et des produits bois à l'échelle d'un EPCI.
- Corine Land Cover 2012, base de données européenne d'occupation biophysique des sols.
- La Méthode du Bénéfice d'Atténuation Potentiel© développée par Sylv'ACCTES.
- Le Schéma Régional Climat Air Energie – Etat des lieux – Avril 2014.
- Le Territoire à Risque Important d'inondation (TRI) de CHAMBERY-AIX-LES-BAINS – DREAL – juin 2014.
- La cartographie des surfaces inondables et des risques – Territoire à Risque Important d'inondation (TRI) de CHAMBERY – DREAL – juin 2014.
- La directive inondations Bassin Rhône-Méditerranée – DREAL Rhône-Alpes – Juin 2014. L'étude de danger des Secteur 1 à 4 d'endiguements de la Leysse - Note de vulnérabilité – SEPIA conseil – 18 jan 2017.
- L'étude Climat n°18 - Infrastructures de transport en France : vulnérabilité au changement climatique et possibilités d'adaptation – CDC Climat – septembre 2009.
- La synthèse de l'alimentation en eau potable – Métropole Savoie – mai 2013.

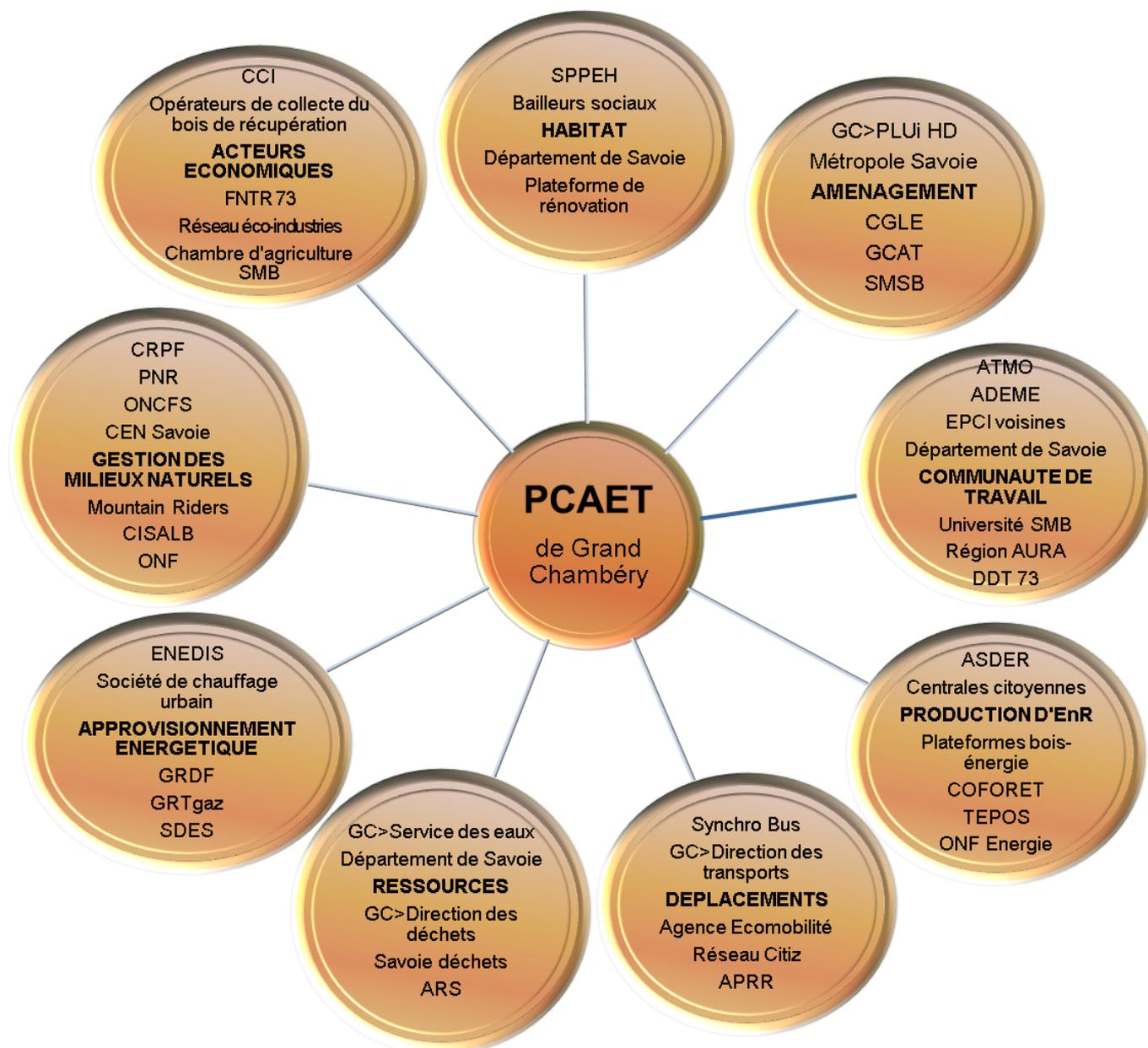
- L'atelier interdisciplinaire sur la vulnérabilité aux vagues de chaleur mené par l'Institut de veille sanitaire – mai 2013.
- Le rapport de la Fédération Française des Assureurs sur les Risques climatiques et l'impact sur l'assurance contre les aléas naturels à l'horizon 2040.
- Les fiches thématiques de l'observatoire régional des effets du changement climatique en Auvergne-Rhône-Alpes – mise à jour 2017.

En matière de pollution de l'air

- Atmo AUVERGNE-RHONE-ALPES, Bilan de la qualité de l'air Savoie / Métropole de Chambéry – Mai 2016.
- Atmo votre parten'air AUVERGNE-RHONE-ALPES – Site Web.
- Cerema, Décryptage de la loi de transition énergétique – Fiche 07, février 2017.
- ADEME, La pollution de l'air en 10 questions – Edition septembre 2018.
- Eléments de diagnostic des émissions sur Grand Chambéry– Atmo AUVERGNE-RHONE-ALPES – 2019.

LES ACTEURS DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

1. La carte des acteurs

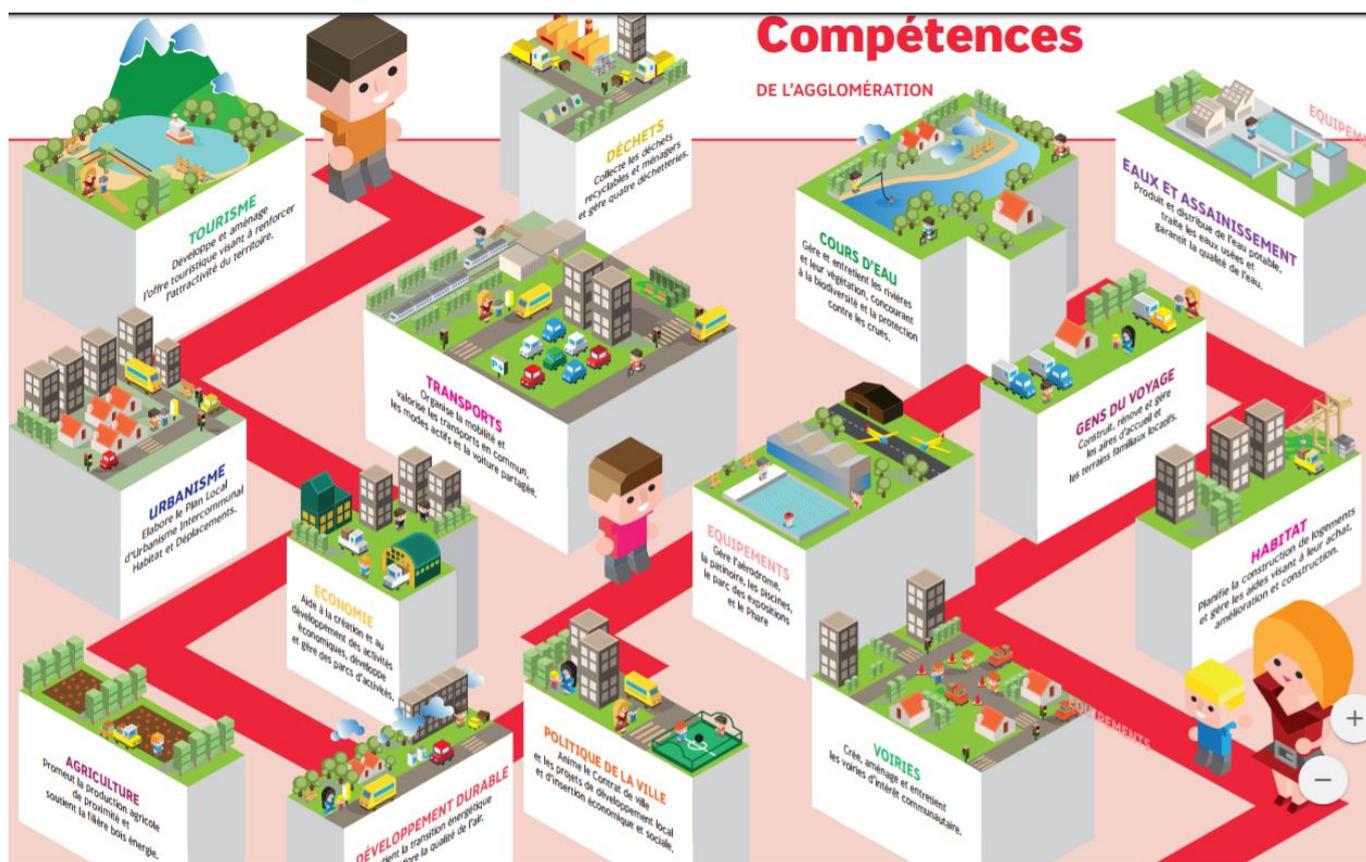


Ces acteurs permettent de comprendre et de mettre en corrélation les dynamiques existantes sur le territoire en matière de comportements, de partenariats, de développement économique et touristique et d'évolution démographique.

2. Grand Chambéry l'agglomération

Le 1er janvier 2017, Chambéry métropole a fusionné avec la Communauté de communes Cœur des Bauges, formant une nouvelle agglomération : Grand Chambéry.

Les compétences exercées par l'agglomération



3. Les communes

38 communes composent l'agglomération de Grand Chambéry.

Commune	Nombre d'habitants	Superficie en km ²	Densité (habitants/km ²)
Aillon-le-Jeune	448	34,09	13
Aillon-le-Vieux	179	21,63	8
Arith	445	24,27	18
Barberaz	4 758	3,79	1 255
Barby	3 394	2,48	1 369
Bassens	4 166	3,11	1 340

Commune	Nombre d'habitants	Superficie en km ²	Densité (habitants/km ²)
Bellecombe-en-Bauges	683	22,89	30
Challes-les-Eaux	5 504	5,65	974
Chambéry	61 305	20,99	2 921
Cognin	6 218	4,48	1 388
Curienne	703	8,55	82
Doucy-en-Bauges	100	12,65	8
Ecole	284	29,65	10
Jacob-Bellecombette	3 959	2,47	1 603
Jarsy	289	32,68	9
La Compôte	254	7,57	34
La Motte-en-Bauges	493	9,96	49
La Motte-Servolex	12 270	29,85	411
La Ravoire	8 646	6,82	1 268
La Thuile	331	18,26	18
Le Châtelard	706	18,00	39
Le Noyer	212	12,30	17
Lescheraines	775	8,17	95
Les Déserts	789	33,59	23
Montagnole	845	11,30	75
Puygros	393	10,34	38
Saint-Alban-Leyse	5 918	8,40	705
Saint-Baldoph	2 990	6,24	479
Saint-Cassin	790	17,79	44
Saint-François-de-Sales	164	14,44	11
Saint-Jean-d'Arvey	1 761	13,01	135
Saint-Jeoire-Prieuré	1 332	5,34	249
Saint-Sulpice	809	8,82	92
Sainte-Reine	155	14,62	11
Sonnaz	1 794	6,79	264
Thoiry	472	17,75	27
Vérel-Pragondran	458	6,53	70
Vimines	2 013	14,23	141
Total	136 805	529,500	258

4. Les partenaires institutionnels

Grâce à l'expérience accumulée par Grand Chambéry en matière de planification énergétique, le PCAET s'appuie sur un réseau d'expertise et d'animation bien mobilisé :

- La communauté de travail Tepos : DDT / DREAL, ADEME et Région Auvergne-Rhône-Alpes.
- Les Parcs naturels régionaux du Massif des Bauges et de Chartreuse.
- Le Syndicat des énergies de Savoie (SDES).
- Le syndicat mixte Chambéry Grand Lac économie (CGLE).
- L'agence Ecomobilité Savoie Mont Blanc.
- L'observatoire de l'énergie et des gaz à effet de serre Auvergne-Rhône-Alpes.
- Atmo Auvergne Rhône Alpes.
- Auvergne-Rhône-Alpes Energie Environnement.

Ce réseau institutionnel est complété par les collaborations tissées avec les territoires voisins que sont Grand Annecy, Grand Lac, Cœur de Savoie et Arlysère, qui stimulent l'émergence de projets inter-territoriaux.

5. Les partenaires du PCAET

Grand Chambéry ne saurait mener une politique de transition énergétique efficace sans s'appuyer sur les partenaires du territoire : opérateurs, investisseurs, associations ou corps constitués.

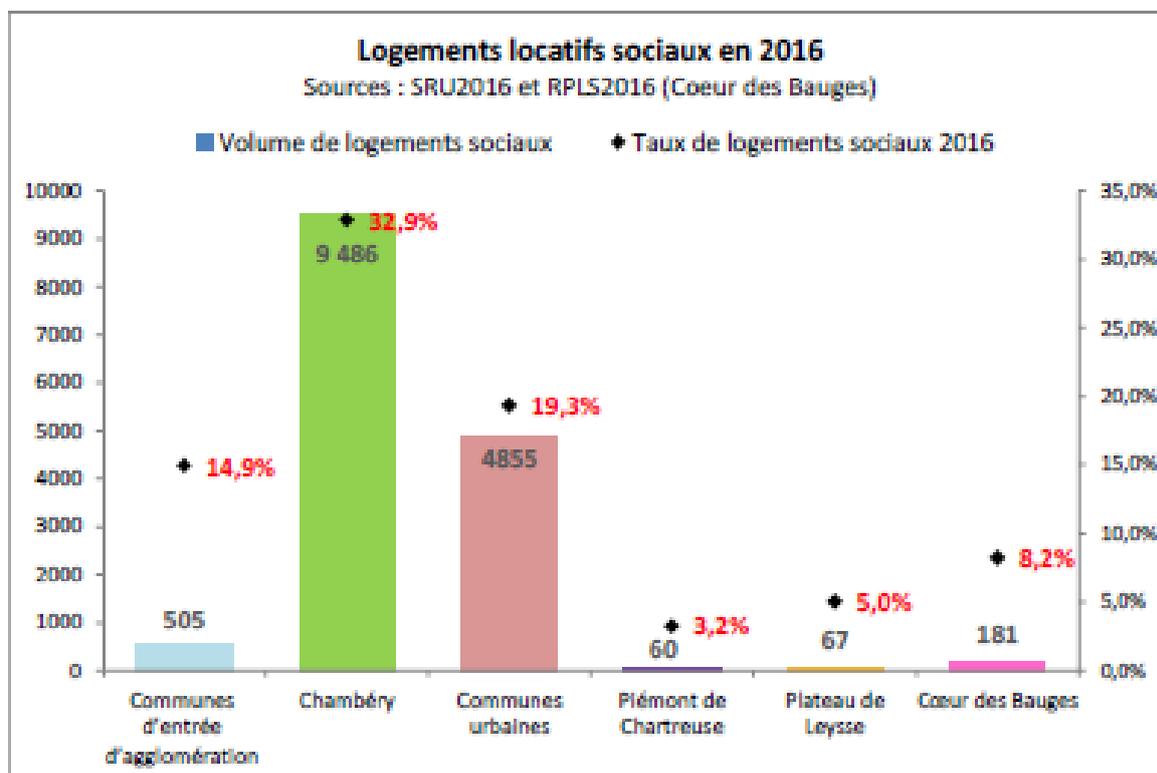
Les acteurs de l'habitat

Cristal Habitat, l'OPAC de la Savoie, Savoisienn Habitat, ICF Habitat, Habitat et Humanisme Savoie sont les bailleurs sociaux présents sur le territoire.

Au 1^{er} janvier 2016, le parc social représente 24,2% du parc de résidence principales de l'agglomération, soit plus de 15 000 logements locatifs sociaux.

Le parc social est principalement localisé dans les secteurs les plus urbains. Ainsi, la ville de Chambéry concentre à elle seule 63% de l'offre.

Le développement de l'offre sociale dans les communes urbaines est lié aux obligations de rattrapage de la Loi SRU et à l'importance des services et transports en commun sur ces territoires.



Les acteurs du développement économique

Le développement économique est l'une des compétences de l'agglomération. Grand Chambéry crée, aménage, entretient et gère les parcs d'activités économiques. Grand Chambéry s'est également associée avec Grand Lac sous la bannière Chambéry Grand Lac Economie pour développer une stratégie de développement économique à une échelle plus large du territoire.

Dans une même logique de développement, Savoieexpo, le parc des expositions a été déclaré d'intérêt communautaire. L'objectif est de renforcer le positionnement stratégique du Phare en créant des synergies avec le parc des expositions mitoyen, pour renforcer l'attractivité économique de l'outil et ainsi conforter la destination culture et affaire du bassin de vie.

Mais la transition énergétique doit s'appuyer sur toutes les forces en présence pour tenir les objectifs de baisse des consommations et de production d'énergies renouvelables. Ainsi les objectifs du PCAET se retrouvent dans ceux portés par la Chambre de Commerce d'Industrie, la Chambre d'agriculture Savoie Mont Blanc et les organisations professionnelles agricoles, les acteurs de la forêt privée (CRPF, Groupements de sylviculteurs, Coopérative Coforêt, Mission forêt de la Chambre d'agriculture Savoie Mont Blanc), les entrepreneurs de travaux forestiers, l'Office nationale des Forêts et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

Les acteurs de la transition énergétique

Le territoire produit 10% de son énergie renouvelable. Cette proportion doit être largement augmentée pour tenir les objectifs à court et moyen termes, de la transition énergétique.

Acteur majeur de la transition énergétique en Savoie, l'ASDER, Association Savoyarde pour le Développement des Énergies Renouvelables, est spécialisée dans la sobriété et l'efficacité énergétiques ainsi que le développement des énergies renouvelables. L'ASDER est reconnue par l'ADEME comme l'Espace Info Énergie de la Savoie. L'ASDER est le partenaire de Grand Chambéry pour la mise en œuvre du Contrat de développement territorial des énergies renouvelables thermiques, l'animation de mon PASS RENOV', les Conseils en énergie partagée...

Les gestionnaires et opérateurs de réseaux d'énergie comme ENEDIS, GRDF et GRTgaz s'inscrivent pleinement dans la dynamique des PCAET en accompagnant les EPCI dans leurs politique énergétique, dans les démarches de planification et de prospective territoriale, dans les projets d'aménagement, de construction, de rénovation, ou encore de mobilité propre.

La filière bois énergie produit, sur le territoire, une grande proportion de l'énergie renouvelable par le biais des chaufferies au bois de Chambéry et exploitées par la Société de chauffage urbain (SCDC).

Les acteurs de la mobilité

La Voie Rapide Urbaine est l'artère principale de l'agglomération et relie les autoroutes de Lyon, Annecy, Grenoble et Albertville. Elle connaît une très forte proportion de trafic local, de quartier à quartier.

L'augmentation constante du trafic (+ 0,7% sur la VRU et + 1,2% sur les voiries structurantes de l'agglomération) et son impact sur la qualité de l'air confirment la nécessité de poursuivre les plans d'actions dans le cadre du PLQA adopté en 2016.

Le PCAET, par le biais des objectifs de baisse des consommations énergétiques et notamment fossiles, s'appuie sur les exploitants de réseaux comme APRR / AREA et Keolis pour mettre en œuvre des actions favorisant le report modal et le co-voiturage.

Dans cet objectif également, les actions d'animation sont portées par l'Agence Ecomobilité Savoie Mont Blanc pour aider les entreprises et les particuliers à faire évoluer leurs besoins en mobilité.

La démarche Territoire à Energie Positive, a prévu, pour sa phase 2019 – 2022, un axe fort sur les mobilités à l'échelle de son périmètre (Grand Chambéry, Grand Lac, Grand Annecy).

Le transport de marchandises représente 40% des consommations énergétiques du secteur de la mobilité. La VRU étant un axe très emprunté par les transporteurs locaux, ceux-ci se sont appropriés des objectifs d'exemplarité par le biais de la Fédération des Transporteurs routiers FNTR73, sur lesquels Grand Chambéry peut s'appuyer.

1.1

DIAGNOSTIC : VOLET TERRITORIAL

Grand Chambéry

Service agriculture et aménagement durable

106 allée des Blachères

CS 82618

73026 Chambéry cedex

Tél. 04 79 96 16 70

amenagement.durable@grandchambery.fr

grandchambery.fr

Plan Climat Air Energie Territorial

Décembre 2019

Rédaction : service agriculture
et aménagement durable

Conception graphique : triptik.fr

Crédits photos :
Didier Gourbin/Grand Chambéry

Imprimé sur papier 100% recyclé
nautilus super white